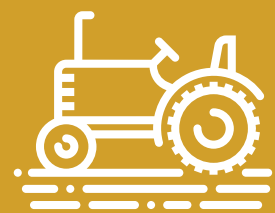




INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

PUBLIÉ PAR : Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,
1000, Brussels
1211 Genève 19
Belgium
Tél. : +32 2 287 7000
Courriel : ROBrussels@iom.int
Site web : eea.iom.int

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Rural Development Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*.

Photo de couverture : Garry, un travailleur migrant du Zimbabwe, se tient devant des machines agricoles dans une ferme d'Afrique du Sud. © OIM 2016 / Jack GOTCH

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la Migration dans les Interventions de Développement Rural : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*. OIM, Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers, Elizabeth Linklater (OIM), Cristina Rapone (FAO), Giorgia Prati (FAO) et en étroite collaboration avec Jacqueline Ann Demeranville (FAO). Le consultant, Peter Charles Gordon Spink, a également contribué à la rédaction de cette publication.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Soumyadeep Banerjee (OIM), Ion Bulgac (FAO), Christina Dimakoulea (OIM), Joanne Irvine (OIM), Tomislav Ivancic (FAO), Sally James (FAO), Sok Leang Kim (OIM), Geertrui Lanneau (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Cécile Riallant (OIM), Iacopo Viciani (DG INTPA).

ISBN 978-92-9268-332-0 (PDF)

ISBN 978-92-9268-333-7 (imprimé)

© OIM et FAO 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/103/R

BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Financé par



Mis en œuvre par



En collaboration avec



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

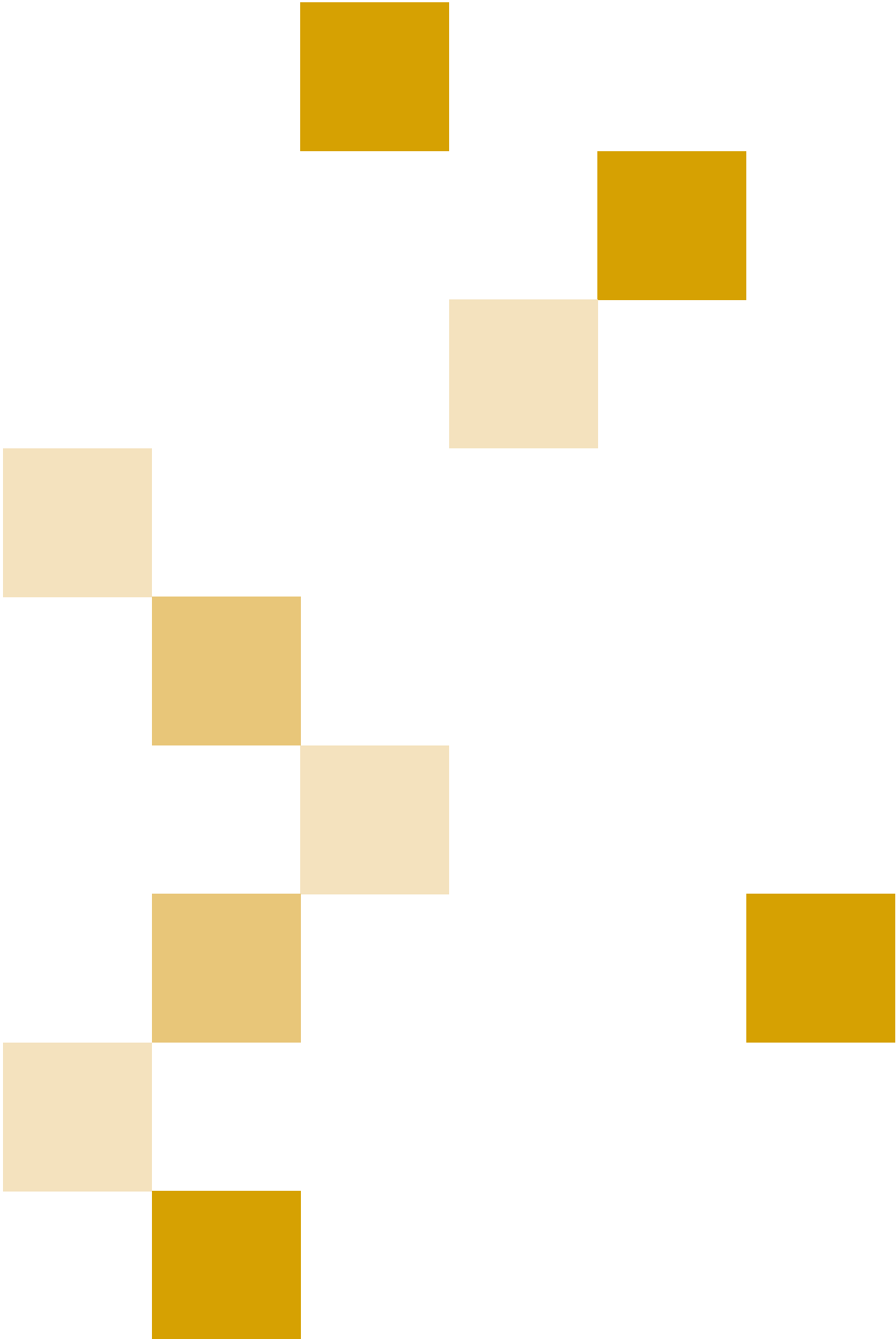


TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	vii
SECTION 1: CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2: OUTILS	4
OUTIL 1: DIAGNOSTIC RAPIDE	7
OUTIL 2: ANALYSE DE LA SITUATION	9
OUTIL 3: LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	12
OUTIL 4: ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	14
OUTIL 5: ANALYSE DES PROBLÈMES	20
OUTIL 6: ANALYSE DES RISQUES	24
OUTIL 7: THÉORIE DU CHANGEMENT	26
OUTIL 8: BANQUE D'INDICATEURS	28
OUTIL 9: LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	32
OUTIL 10: LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	34
OUTIL 11: LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS	36
ANNEXES	39
ANNEXE I: PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	40
ANNEXE II: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	42
ANNEXE III: AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	43
ANNEXE IV: PRINCIPES DIRECTEURS	46
ANNEXE V: SOURCES DE DONNÉES	47
ANNEXE VI: EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	48
ANNEXE VII: BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	52
RÉFÉRENCES	63

ACRONYMES

DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

GLOSSAIRE DES TERMES¹

Remarque sur la terminologie : dans cette Boîte à outils, le terme **migration** désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc.. Le terme **migrant** englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

Déplacement : ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Développement durable : un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Diaspora : migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

Émigration : du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

Immigration : du point de vue du pays de destination, ce terme désigne le fait de s'installer dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

Migrant : terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non

spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

Migration : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

Migration de main-d'œuvre : le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

Migrants en situation de vulnérabilité : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

Migration environnementale : ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019).

déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

Migration internationale : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel et en traversant une frontière internationale vers un pays dont elles ne sont pas ressortissantes.

Migration interne : ce terme désigne le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente.

Migration irrégulière : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

Pays de destination : dans un contexte migratoire, ce terme désigne un pays qui est la destination d'une personne ou d'un groupe de personnes. La migration peut ici être légale ou illégale.

Pays d'origine : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays de nationalité ou de précédente résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger. La migration peut ici être légale ou illégale.

Réfugié : une personne qui, en raison de la crainte bien fondée d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique, se

trouve hors du pays dont elle est citoyenne ou qui, en raison d'une telle crainte, évite de se prévaloir de la protection de ce pays, ou encore qui, étant apatride et se trouvant hors du pays de sa résidence habituelle antérieure, ne peut pas y retourner ou qui, en raison de ses appréhensions, ne souhaite pas le faire.

Réintégration : un processus permettant aux individus de rétablir les relations économiques, sociales et psychosociales nécessaires pour maintenir la vie, les moyens de subsistance et la dignité, et parvenir à l'inclusion dans la vie civique.

Transferts de fonds : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Transferts de fonds sociaux : la transmission d'idées, de comportements, d'identités et de capital social des migrants vers leurs communautés d'origine.

Travailleur migrant : une personne qui doit être engagée, est engagée ou a été engagée dans une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante.

Pour en savoir plus, référez-vous au [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

INTRODUCTION

La **Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions en matière de développement rural** fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet Intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement (MMICD), financés par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques² pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cette Boîte à outils a été développée en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Objectif : la Boîte à outils fournit des informations et des outils concis, opérationnels et faciles d'utilisation pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur le développement rural. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions de développement rural, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou opportunités qui y sont liés.

Public visé : La Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement³ travaillant dans le secteur du développement rural ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public ciblé soit les acteurs de la

coopération internationale et du développement, il peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

Structure de la Boîte à outils : cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

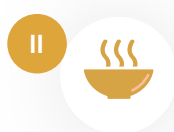
- **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et le secteur du développement rural afin de proposer une compréhension générale des interactions entre ces deux éléments.
- **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions de développement rural, en se concentrant sur les différentes phases du cycle d'intervention⁴.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

Sous-secteurs : La majeure partie du contenu de cette Boîte à outils est classée en trois « sous-secteurs » qui illustrent les principaux liens entre la migration et le développement rural (bien que non exhaustifs)⁵. Les sous-secteurs mis en évidence dans cette Boîte à outils comprennent :



**AGRICULTURE ET
MOYENS D'EXISTENCE
RURAUX**



**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE**



**ADAPTATION ET RÉILIENCE
FACE AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

2. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : la boîte à outils standard, la Boîte à outils COVID-19 et neuf boîtes à outils sectorielles sur i) la santé, ii) l'environnement et le changement climatique, iii) l'emploi, iv) la gouvernance, v) le développement dans le secteur privé et le commerce, vi) le développement dans le milieu rural, vii) la sécurité, viii) le développement dans le milieu urbain et ix) l'éducation.
3. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
4. Le cycle d'intervention de cette Boîte à outils s'inspire des travaux de la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement.
5. Les sous-secteurs abordés dans cette Boîte à outils correspondent aux domaines d'intervention décrits dans la déclaration de mission de la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural (en anglais) Consensus européen pour le développement de 2017, le Cadre politique de l'Union européenne de 2010 visant à aider les pays en développement à relever les défis de la sécurité alimentaire et la démarche de l'Union européenne en matière de résilience de 2012 : Les enseignements tirés des crises de sécurité alimentaire ont également été pris en compte.



SECTION 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

Une grande partie des migrants sont originaires des zones rurales (FAO, 2018). Pour de nombreux ménages ruraux, notamment dans les pays en développement, la migration est une stratégie de subsistance permettant de gérer les risques (Stark et Levhari, 1982) et d'augmenter le niveau de vie (Black et al., 2011). Une diversification des ressources des ménages peut améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et permettre aux ménages ruraux de renforcer leur résistance aux chocs et au stress. Une approche inclusive de la transformation rurale peut contribuer à faire en sorte que les migrants et leurs familles ne soient pas laissés de côté.

Dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, les zones rurales connaissent des changements qui affectent leur composition économique, sociale, culturelle et politique. La transformation rurale crée de nouvelles opportunités de moyens de subsistance, à la fois dans les activités agricoles et non agricoles, et contribue à améliorer la prestation et l'accès aux services (FAO, 2017a). Des facteurs tels que l'urbanisation, les chaînes d'approvisionnement modernes et le développement des infrastructures, associés à la diminution de la part des personnes employées dans le secteur de l'agriculture⁶, ont une incidence sur la migration interne des pays et sur la migration entre les pays.



AGRICULTURE ET MOYENS D'EXISTENCE RURAUX



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



ADAPTATION ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

I AGRICULTURE ET MOYENS D'EXISTENCE RURAUX

La migration est depuis longtemps une stratégie de subsistance essentielle pour faire face à la saisonnalité et à l'incertitude associées à l'agriculture. Pour ceux qui ont l'aspiration et la capacité de se déplacer, les mouvements de migration du milieu rural vers le milieu rural ou du milieu rural vers le milieu urbain peuvent aider les ménages agricoles à gérer les risques et à répondre à la saisonnalité et à l'insécurité alimentaire. Souvent, ce ne sont pas de mouvements ponctuels ou à sens unique. Ceux-ci peuvent être saisonniers (suivant les calendriers saisonniers de l'agriculture) ou à plus long terme. Cependant, migrer n'est pas toujours un choix. De nombreuses personnes se déplacent en raison du manque de possibilités d'emploi ou pour échapper à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à d'autres formes de discrimination et de marginalisation. À la suite de conflits et de catastrophes, un grand nombre de personnes, de familles et de communautés peuvent également être déplacées depuis les zones rurales, laissant derrière elles le bétail nécessaire à la survie et les cultures génératrices de revenus.

La migration depuis les zones rurales peut modifier la répartition des tâches et des responsabilités au sein des ménages et entraîner des répercussions plus larges sur la production agricole (FAO, 2018). Lorsque le déplacement est de plus longue durée ou prolongé, il peut entraîner la perturbation ou l'effondrement de la production alimentaire, la dégradation des terres agricoles et la rupture des chaînes de valeur agricoles. La diminution de la main-d'œuvre peut également rendre difficile pour les ménages de subvenir à leurs besoins. Néanmoins, de nombreux migrants contribuent directement au développement rural dans les pays d'origine en transférant des fonds, en comblant les pénuries de main-d'œuvre, en partageant des connaissances et des compétences, en contrant le dépeuplement, en payant des impôts et en injectant leurs revenus dans les économies où ils se trouvent et d'où ils viennent.

II SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE⁷

La sécurité alimentaire et nutritionnelle peut constituer à la fois un obstacle et un motif de migration, aggravant les vulnérabilités auxquelles les migrants sont confrontés.

Certaines études montrent que les ménages en situation d'insécurité alimentaire ont une probabilité plus élevée de migrer par rapport aux ménages en sécurité alimentaire,

6. La définition de l'agriculture utilisée dans cette Boîte à outils comprend : les cultures, le bétail, la pêche et l'aquaculture, et la foresterie.
7. « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui répond à leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Nations Unies, 1996). Cette définition permet d'identifier quatre dimensions principales de la sécurité alimentaire : la disponibilité physique de la nourriture, l'accès économique et physique à la nourriture, l'utilisation de la nourriture et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.

tandis que d'autres soulignent que la pauvreté et l'insécurité alimentaire peuvent freiner la mobilité, car elles réduisent les ressources et les possibilités de migrer (FAO et al., 2018). La relation complexe entre la migration et la sécurité alimentaire doit être comprise à travers les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité (FAO, 2017b).

La migration impacte et subit : (1) la *disponibilité* de la nourriture en raison des changements de main-d'œuvre, des pressions exercées sur les ressources naturelles et des changements dans la productivité ; (2) l'*accès* à la nourriture en raison des changements dans les revenus

des ménages, l'emploi et les transferts de fonds ; (3) l'*utilisation* de la nourriture en fonction de l'évolution de l'apport énergétique et nutritionnel des individus résultant de bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de la préparation des aliments, de la diversité du régime alimentaire et de la distribution de la nourriture au sein des ménages ; et (4) la *stabilité* des trois autres dimensions dans le temps, affectée par l'accès des migrants à des opportunités génératrices de revenus ainsi que par la stabilité et la prévisibilité des transferts de fonds pour les ménages d'origine (FAO, 2008). Les migrants jouent aussi souvent un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires. On estime que les migrants effectuent plus d'un quart du travail agricole dans le monde (FAO, 2020).

III ADAPTATION ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES⁸

Les facteurs environnementaux, notamment les chocs et les contraintes climatiques, exacerbent les motifs de migration⁹. Les communautés rurales sont particulièrement vulnérables aux impacts des risques à déclenchement rapide (inondations, cyclones, etc.) et à déclenchement lent (sécheresses, augmentation de la température et modification du régime des précipitations, etc.). Ces vulnérabilités peuvent avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance ruraux qui dépendent des secteurs sensibles au climat (OIM, 2019b).

La migration dans le contexte du changement climatique se manifeste sous diverses formes (par exemple, déplacement, migration, relogement planifié et transhumance). Pour les communautés pastorales, les changements climatiques peuvent avoir un impact

sur les mouvements de transhumance que les éleveurs effectuent traditionnellement entre les pâturages (Namgay et al., 2014). De la même manière, la migration est une stratégie domestique pour gérer les risques environnementaux. Lorsque des conditions favorables existent, les compétences et le capital social et financier des migrants peuvent aider à la création de pratiques de gestion durable des terres (par exemple, le maintien des infrastructures d'irrigation dans les zones sujettes à la sécheresse) ou la préparation aux catastrophes naturelles dans les zones rurales. L'agriculture intelligente sur le plan climatique est une activité essentielle de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation qui peut contribuer à réduire les motifs de migration préétablis (FAO, 2021).

Principaux cadres internationaux

L'universalité des droits de l'homme est au centre de l'intersection entre la migration et le développement rural. Outre les droits de l'homme fondamentaux, la Déclaration universelle pour l'éradication de la faim et de la malnutrition, la Déclaration conjointe sur la sécurité alimentaire mondiale de L'Aquila et la Vision d'action sur la sécurité alimentaire et la nutrition du G7 appellent à une distribution équitable et efficace de la nourriture. Dans le Communiqué de la réunion des ministres de l'Agriculture du G7 à Bergame, les États membres se sont également engagés à analyser la manière dont les moyens de subsistance ruraux et les politiques agricoles répondent aux besoins des pays d'origine, de transit et de destination.

Pour plus d'informations sur les instruments internationaux, consultez l'[Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux](#). Pour plus d'informations sur la coopération au développement spécifique de l'Union européenne dans ce secteur, reportez-vous à l'[Annexe II : Coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur](#).

8. Le Cadre d'adaptation de Cancún, qui a été signé par les signataires de la CCNUCC lors de la COP 16 en 2010, a officiellement considéré la migration comme une forme d'adaptation au changement climatique (McLeman, 2016).
9. Pour plus d'informations, consultez la [Boîte à outils sur l'environnement et le changement climatique](#) du MMICD.



SECTION 2

OUTILS

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et le développement rural, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :

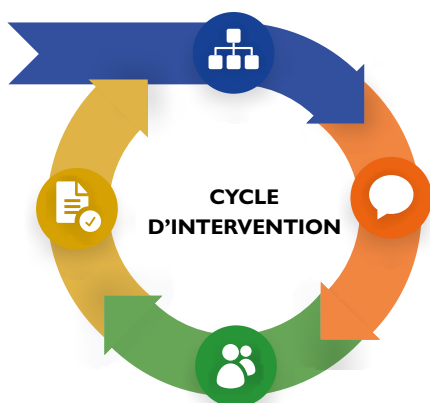
POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration - sous toutes ses formes¹⁰ - peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions pour le développement rural, en fonction du contexte. L'intégration de la migration dans les interventions pour le développement rural favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?

Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention¹¹. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :

Figure 1 :
Phases du cycle d'intervention



PHASES	INTÉGRATION DE LA MIGRATION
<p>Programmation</p> <p>Analyser le contexte du pays et déterminer les objectifs et les priorités sectorielles de la coopération.</p>	<p>Analyser la situation migratoire et la manière dont elle s'articule avec le contexte sectoriel.</p>
<p>Conception¹²</p> <p>Identifier les idées d'intervention en fonction des besoins et des priorités, évaluer leur faisabilité, puis formuler l'intervention.</p>	<p>Explorer comment la conception des interventions peut intégrer des considérations liées à la migration.</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Travailler avec les partenaires de mise en œuvre pour obtenir l'impact prévu de l'intervention et rendre compte des progrès.</p>	<p>Surveiller la manière dont la migration affecte l'intervention et dont elle est influencée par celle-ci.</p>
<p>Clôture</p> <p>Évaluer la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'intervention.</p>	<p>Inclure des questions relatives à la migration dans les évaluations.</p>

10. Consultez le [Glossaire des termes](#) pour plus d'informations.

11. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans ses travaux de coopération internationale et de développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

12. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

Outil 1 : Diagnostic rapide :

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



Outil 2 : Analyse de la situation :

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et développement rural dans un contexte donné.



Outil 3 : Liste de contrôle des politiques :

Parcourt le système de gouvernance en lien avec la migration et le développement rural dans un contexte donné.



Outil 4 : Analyse des parties prenantes :

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



Outil 5 : Analyse des problèmes :

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



Outil 6 : Analyse des risques :

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



Outil 7 : Théorie du changement :

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



Outil 8 : Banque d'indicateurs :

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les ODD) qui peuvent être intégrés, ou adaptés, à une intervention.



Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet :

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet :

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation des projets :

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention pour le développement rural. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou dans le Document d'action¹³ et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



Comment utiliser cet outil ?¹⁴

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe IV doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration (par exemple, les tendances de la migration vers ou depuis les zones rurales) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes et associations liés à la migration ou le service de migration concerné se sont-ils impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins et priorités des migrants et des communautés touchées par la migration ? Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur et pour lequel des preuves sont (ou seront) disponibles ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>

13. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.
14. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Données et statistiques	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis par statut migratoire, lorsque cela est approprié et applicable ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>
Budget	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions d'intégration efficaces (en % du budget total) ?
Principes directeurs	Certains des principes directeurs ont-ils été incorporés dans l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe IV : Principes directeurs</i>



En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.

OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de la situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et développement rural dans le pays ou la région à l'étude.



Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception¹⁵.









Comment utiliser cet outil ?







L'utilisateur peut l'utiliser comme une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions de développement rural, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types de migration (voir le Glossaire des termes pour les définitions connexes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'Annexe V peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration ¹⁶	Questions
Immigration <i>Sous-secteurs concernés :</i> 	<ol style="list-style-type: none">1. Quel est le taux de migration vers les zones rurales ? A-t-il changé au fil du temps ?2. Quels sont les principaux moteurs de la migration vers et entre les zones rurales ?3. Quel type de migration a lieu vers ou entre les zones rurales (permanente, temporaire, saisonnière) ?4. Quels sont les caractéristiques sociodémographiques et les profils migratoires (nationalité, âge, sexe) des migrants ruraux ?5. Les migrants sont-ils confrontés à des restrictions d'accès aux services ou aux droits fonciers dans les zones rurales ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>

15. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.

16. Reportez-vous au Glossaire des termes pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration ¹⁶	Questions
<p>Émigration, transferts de fonds et diaspora</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le taux de migration depuis les zones rurales ? A-t-il changé au fil du temps ? 2. Quel est l'impact de la migration sur les membres de la famille restés dans les zones rurales (en particulier les femmes et les enfants) ? 3. Quel est le niveau d'implication ou d'investissement de la diaspora dans le développement rural ? Existe-t-il des barrières/contraintes ? 4. Quel est le volume des transferts de fonds (nationaux ou internationaux) qui atteignent les zones rurales ? Les coûts de transaction sont-ils élevés ? 5. Comment les transferts de fonds sont-ils utilisés (par exemple, pour répondre à des besoins fondamentaux comme la nourriture ou pour être investis dans l'économie rurale) ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration de main-d'œuvre</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quels secteurs les migrants sont-ils employés dans les zones rurales ? 2. Dans quelle mesure le secteur agricole utilise-t-il ou s'appuie-t-il sur la main-d'œuvre migrante dans ses chaînes de valeur ? 3. Existe-t-il des programmes de migration de la main-d'œuvre pour les travailleurs agricoles ? Sont-ils temporaires, saisonniers ou permanents ? 4. Les migrants travaillent-ils dans des conditions sûres et sécurisées dans les systèmes agroalimentaires ? 5. Les travailleurs migrants ont-ils accès à des programmes de protection sociale (par exemple, pensions sociales, nourriture et autres transferts en nature) ou toute autre forme d'aide dans les zones rurales ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration de retour</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le taux de migration de retour vers les zones rurales ? A-t-il changé au fil du temps ? 2. Quels sont les caractéristiques et les profils sociodémographiques (genre et âge) des migrants de retour dans les zones rurales ? 3. Quelles compétences et connaissances les migrants de retour apportent-ils dans les zones rurales ? Comment celles-ci sont-elles reconnues et utilisées ? 4. Dans quelle mesure les migrants de retour ont-ils accès au capital ou à la formation pour les aider à se réintégrer dans les zones rurales ? 5. Quels défis de réintégration les migrants de retour dans les zones rurales rencontrent-ils (par exemple, la stigmatisation, l'accès ou la récupération des droits fonciers, etc..) ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration ¹⁶	Questions
<p>Déplacement</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le taux de déplacement vers, depuis ou entre les zones rurales ? A-t-il changé au fil du temps ? 2. Quels sont les caractéristiques et les profils sociodémographiques (nationalité, âge, sexe) des personnes déplacées dans les zones rurales ? 3. Quels sont les causes et les motifs des déplacements vers, depuis ou entre les communautés rurales ? 4. Dans quelle mesure les personnes déplacées dans les zones rurales peuvent-elles accéder à l'emploi, aux services ou aux opportunités de formation ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration environnementale</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les risques à déclenchement rapide (par exemple, les inondations) et à déclenchement lent (par exemple, les sécheresses) influencent-ils la migration ou les migrants dans les zones rurales ? 2. Les populations à risque dans les zones rurales adoptent-elles la migration en tant que stratégie d'adaptation ? 3. Dans quelle mesure le changement environnemental et climatique influence-t-il la décision des migrants de revenir ou de migrer vers les zones rurales ? 4. Quel est l'impact de la gestion des ressources naturelles ou de la dégradation de l'environnement sur la migration ou les migrants dans les zones rurales ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migrants en situation de vulnérabilité¹⁷</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il, parmi les migrants, des situations d'exploitation des travailleurs, de travail forcé ou de travail d'enfants dans les zones rurales ? Que fait-on pour éviter et résoudre ce problème ? 2. Dans quelle mesure les enfants non accompagnés se déplacent-ils vers, depuis ou entre les zones rurales ? Quelles sont les vulnérabilités qu'ils rencontrent ? 3. À quels types de contraintes les sans-papiers ou les migrants bloqués dans les zones rurales sont-ils confrontés ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

17. Pour plus d'informations, consultez le Manuel de l'OIM sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements (OIM, 2019a).

OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration et le développement rural dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique¹⁸ qui pourrait se refléter dans le Document de programmation ou le Document d'action¹⁹, ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).



Comment utiliser cet outil ?






L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les lois et politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et de leurs communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie pendant la phase de conception. Les questions de cet outil sont organisées par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres ou stratégies politiques à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions ²⁰	Oui	Non
Agriculture et moyens d'existence ruraux 	1. Les politiques pertinentes prennent-elles en compte les flux migratoires des zones rurales vers les zones urbaines et des zones rurales vers d'autres zones rurales ?		
	2. Les politiques d'emploi pertinentes prennent-elles en compte la demande du marché du travail pour des travailleurs agricoles de tous les groupes de genre/âge ?		
	3. Existe-t-il des politiques visant à favoriser l'inclusion des migrants dans l'économie rurale le long des chaînes de valeur agricoles (par exemple dans l'industrie agroalimentaire, la pêche et la sylviculture) ?		
	4. Existe-t-il un environnement politique favorable permettant aux migrants d'investir et de gérer des affaires ou de petites entreprises dans l'agriculture ou dans les zones rurales ?		

18. La coopération de l'Union européenne est guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.

19. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

20. Vous pouvez retrouver certaines de ces questions (*) ici : [FAO, 2017c Migration rurale. Strengthening sector policies for better food security and nutritional results.](#) (en anglais)

Sous-secteurs	Questions ²⁰	Oui	Non
...	<p>5. Existe-t-il des politiques et des mécanismes pour faciliter l'investissement des transferts de fonds (individuels et collectifs) dans l'agriculture et l'économie rurale non agricole ?*</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
Sécurité alimentaire et nutritionnelle 	<p>1. Les politiques concernées renforcent-elles la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages dans les communautés rurales, y compris les communautés touchées par la migration ?</p>		
	<p>2. Des politiques sont-elles en place pour atténuer les facteurs négatifs de la migration liés à l'insécurité alimentaire et à la mauvaise nutrition ?</p>		
	<p>3. Les personnes vulnérables, en particulier les femmes, hommes, jeunes, enfants et personnes âgées en situation d'insécurité alimentaire, et les migrants participent-ils à l'élaboration des politiques ?*</p>		
	<p>4. Existe-t-il des mécanismes interinstitutionnels ou des plates-formes multipartites pour coordonner les politiques en matière de migration, de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement rural ?*</p>		
	<p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
Adaptation et résilience face aux changements climatiques 	<p>1. Les politiques pertinentes dans les zones rurales prennent-elles en compte les effets du changement climatique sur les migrations (par exemple, transhumance, évacuation, déplacement, migration de la main-d'œuvre, relocalisation planifiée, etc..) ?</p>		
	<p>2. Les politiques rurales existantes augmentent-elles involontairement la vulnérabilité des communautés rurales au changement climatique ?</p>		
	<p>3. La migration a-t-elle été intégrée dans les politiques et programmes clés en matière de changement climatique qui sont mis en œuvre dans les zones rurales ?</p>		
	<p>4. Existe-t-il des mécanismes interinstitutionnels ou des plateformes multipartites pour coordonner la cohérence des politiques en matière de migration, d'environnement et de changement climatique et de développement rural ?</p>		
	<p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		

OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour l'intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :



- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre), ou ;
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes afin d'identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Migrants (de tous les types de migration, de tous les genres, de tous les âges et de toutes les catégories) Sous-secteurs concernés : 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi les gens migrent-ils vers ou depuis cette zone rurale spécifique (par exemple, impacts du changement climatique, pauvreté, insécurité alimentaire, inégalités, conflits, opportunités d'emploi, manque de services, etc.) ? 2. Les expériences et les perspectives des migrants sont-elles prises en compte dans les plans ou les projets liés au développement rural ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les migrants sont-ils impliqués dans les plans ou projets de développement rural ? 2. Comment les migrants, indépendamment ou par le biais de leurs associations, sont-ils impliqués ou consultés dans le processus de prise de décision en milieu rural ? 3. Existe-t-il des partenariats établis avec les communautés de la diaspora pour aider à combler ou à identifier les lacunes dans la prestation de services en milieu rural ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les migrants rencontrent-ils des difficultés pour accéder aux services dans les zones rurales ? Si oui, quelles sont-elles (par exemple, l'éducation) ? 2. Est-il possible de remédier à l'un de ces obstacles rencontrés par les migrants ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Communautés touchées par la migration Sous-secteurs concernés : 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est l'impact de la migration sur les communautés rurales ? 2. Comment sont perçus les migrants par la communauté ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel rôle les communautés jouent-elles dans l'inclusion des migrants dans les zones rurales ? 2. Est-il possible de mobiliser les communautés touchées par les migrations en tant qu'acteurs du changement ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles ressources ou capacités supplémentaires seraient nécessaires pour accueillir les migrants dans les zones rurales ? 2. Les interventions potentielles doivent-elles adopter une approche communautaire ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les entités gouvernementales nationales responsables du développement rural prennent-elles en compte la migration dans leurs plans ou projets ? 2. Comment les entités gouvernementales nationales mènent-elles les processus de planification du développement rural et fournissent-elles des services ? 3. Les autorités publiques canalisent-elles les ressources nécessaires pour intégrer la migration dans les plans ou projets de développement rural ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les principales entités gouvernementales nationales concernées par le développement rural et la migration ? 2. Comment les différents ministères collaborent-ils sur la migration et le développement rural ? 3. Quel est le rôle des entités gouvernementales nationales dans la mise en œuvre et la prise de décisions relatives aux plans ou projets de développement rural ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les parties prenantes nationales gouvernementales concernées comprennent-elles la migration et ses liens avec le développement rural ? 2. Dans quelle mesure les institutions du secteur public et de l'État sont-elles capables de recueillir des données pertinentes sur les migrations dans les zones rurales ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/ régionaux)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les parties prenantes des gouvernements locaux comprennent-elles les liens entre la migration et le développement rural et quelles sont leurs politiques en la matière ? 2. Quel est le niveau d'autonomie des administrations locales dans la mise en œuvre et la formulation des interventions liées à la migration et au développement rural ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle des entités gouvernementales infranationales dans la mise en œuvre et la prise de décisions relatives aux plans ou projets de développement rural ? 2. Les gouvernements infranationaux mettent-ils en œuvre des politiques de développement rural en prenant en compte les besoins des groupes de migrants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les gouvernements infranationaux soutiennent-ils l'inclusion des migrants et l'accueil des personnes déplacées dans les zones rurales ? 2. Les acteurs infranationaux participent-ils activement aux mécanismes de coordination en matière de migration et de développement rural ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations confessionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles parties prenantes de la société civile ont de l'expérience ou de l'expertise dans les domaines de migration et de développement rural ? 2. Quel est le niveau de collaboration entre le gouvernement et les acteurs de la société civile en matière de migration et de développement rural ? 3. Les universités et autres instituts de recherche fournissent-ils des données et des données probantes sur la migration ou le déplacement dans les zones rurales ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des organisations de la société civile représentant les migrants ? Si oui, quel est leur rôle ? 2. De quelles manières les organisations de la société civile sont-elles impliquées pour soutenir la recherche et le plaidoyer en matière de migration ? 3. Les parties prenantes des médias ont-elles une influence importante sur l'opinion publique à propos des migrants, des personnes déplacées et des migrants de retour ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les organisations de la société civile disposent-elles des ressources, des outils et du savoir-faire nécessaires pour représenter efficacement les migrants ? 2. Existe-t-il des obstacles à la participation des organisations de la société civile aux plans ou projets liés à la migration et au développement rural ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les employeurs offrent-ils un travail convenable aux migrants dans les zones rurales ? 2. Comment les migrants des zones rurales travaillent-ils et contribuent-ils au secteur privé, notamment en tant qu'entrepreneurs ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cela intéresserait-il le secteur privé de soutenir ou de mettre en œuvre des programmes de migration et de développement rural ? 2. Le secteur privé participe-t-il aux efforts visant à garantir que les infrastructures rurales (y compris les services énergétiques, de télécommunication et de transport) prennent en compte les besoins des migrants ? 3. Le secteur privé accorde-t-il des prêts ou des microcrédits aux migrants dans les zones rurales ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les employeurs ont-ils besoin d'aide pour répondre de manière adéquate aux besoins des migrants travaillant dans les zones rurales ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Organisations internationales Sous-secteurs concernés : 	1. Quels sont les acteurs internationaux impliqués dans la programmation ou qui ont une expertise dans le domaine de la migration et du développement rural ? Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM et la FAO (et d'autres organisations de l'Organisation des Nations Unies actives dans le domaine de la migration) disposent-elles d'un bureau dans le pays partenaire ? 2. Dans quelle mesure les organisations internationales sont-elles mobilisées comme sources de données et d'expertise dans ce domaine ? Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Des configurations sont-elles mises en place pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration et le développement rural ? Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Autres agences de coopération au développement Sous-secteurs concernés : 	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir intéressantes concernant la migration et le développement rural ? Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Existe-t-il un mécanisme de coordination sectorielle en matière de développement rural ? Si oui, celui-ci inclut-il la migration ? Cliquez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Comment les agences partagent-elles les données, les expériences et autres ressources liées à la migration qui sont utiles aux interventions en matière de développement rural ? Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Référence rapide aux parties prenantes potentielles		Cochez si pertinent
Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies	FAO, OIT, FIDA, OIM, ONU-Femmes, PNUD, PNUE, PAM, HCR, OMS, Banque mondiale	
Principaux partenaires gouvernementaux	Entité responsable du développement rural, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie	
	Entité chargée de la sécurité nationale, de l'administration publique et des questions d'immigration	
	Entité responsable de la prestation de services d'aide au revenu et à l'emploi	
	Entité responsable des affaires des femmes et de la jeunesse	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable du développement des compétences et de l'entrepreneuriat	
	Entité responsable des affaires de diplomatie, de relations bilatérales et multilatérales	
	Entité responsable des normes environnementales nationales et des règlements connexes	
...	Entité responsable de la politique économique, financière, du budget et des politiques fiscales	
	Entité responsable de la protection et de la promotion de la santé publique	
	Entité responsable du développement du commerce, de l'industrie et du secteur privé	
	Entité responsable de la collecte et de la publication des statistiques	
Autres partenaires potentiels	Diasporas et associations de migrants	
	Employeurs	
	Secteur privé	
	Producteurs/organisations paysannes	
	Syndicats	
	Services de vulgarisation agricole	
	Banques, associations de crédit	
	Groupes de réflexion	
	Établissements d'enseignement	
Milieu universitaire		

OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles pour le développement rural destinées y répondre.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples de problèmes potentiels liés à la migration et au développement rural dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation vulnérable.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Agriculture et moyens d'existence ruraux 	Le chômage ou le sous-emploi dans les zones rurales est souvent un motif de migration rurale, en particulier pour les jeunes.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager ou mettre en place des mécanismes de communication sur les possibilités d'emploi disponibles dans les zones rurales (par exemple, les centres d'emploi ruraux). 2. Améliorer la formation professionnelle, le développement des compétences ou l'accès au financement et aux actifs productifs pour les jeunes en milieu rural. 3. Améliorer la planification du développement territorial, en améliorant la connectivité ainsi que la mise à disposition de services, d'équipements et d'infrastructures dans les zones rurales. 4. Améliorer l'inclusion des jeunes dans les processus des parties prenantes et promouvoir l'engagement des jeunes dans l'industrie agroalimentaire et le secteur agricole grâce à des stratégies adaptées.
	Les travailleurs migrants dans les secteurs de la culture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche et de l'aquaculture sont confrontés à de mauvaises conditions de travail.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager les efforts visant à améliorer les conditions de travail (par exemple, le logement, les heures de travail, la sécurité) des migrants travaillant dans les systèmes agroalimentaires. 2. Développer des interventions visant à protéger les migrants contre l'exploitation, notamment l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, l'élimination de la discrimination et la liberté d'association.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les membres de la famille des migrants dans la communauté d'origine sont souvent confrontés à une charge de travail accrue ou à d'autres difficultés socio-économiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'accès des membres de la famille restés dans la communauté d'origine au financement et aux technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. 2. S'attaquer aux obstacles qui limitent la capacité des enfants, en particulier des filles, à rester à l'école. 3. Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les normes de genre qui peuvent entraver l'accès des femmes aux prestations de conseil, leur pouvoir de décision et leur autonomisation.
	Les ménages ruraux pourraient développer une dépendance aux transferts de fonds.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager la prestation de services d'éducation financière ou de conseil à la diaspora et à leurs familles afin d'encourager les investissements ruraux et les économies durables et à long terme. 2. Concevoir des moyens d'aider à canaliser les transferts de fonds vers des opportunités de diversification des moyens de subsistance afin de réduire la dépendance des ménages ruraux à l'égard des transferts de fonds. 3. Mettre en place des dispositifs qui permettent aux migrants de transférer facilement leur capital social et économique dans leurs communautés rurales d'origine, de transit ou de destination.
	L'accès aux terres et au capital pour les migrants (y compris les migrants de retour) peut être difficile.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'accès à la propriété foncière, aux avoirs productifs ou aux infrastructures agricoles pour les migrants comme pour les communautés. 2. Aider à l'intégration socio-économique des migrants dans les zones rurales en proposant des formations, des informations ou des services adaptés pour renforcer leur capital social et économique.
	Une infrastructure médiocre ou dégradée dans les communautés rurales peut entraver la productivité et la connectivité, ce qui peut avoir un impact sur la migration.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans les contextes de conflit, post-conflit ou post-catastrophe, reconstruire les infrastructures d'une manière durable et qui ne contribue pas aux migrations ni aux déplacements. 2. Améliorer la planification du développement territorial, en reliant les villages ruraux aux petites villes et aux villes intermédiaires et en développant des centres de proximité. 3. Encourager la mise à disposition de services publics efficaces (éducation, santé) et d'infrastructures (électricité, énergie, Internet) dans les zones rurales ou dans les petites villes proches des zones rurales.



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle




L'insécurité alimentaire peut contribuer au besoin ou au désir de se déplacer.

1. Accroître et diversifier la production alimentaire (sur une/deux saisons de cultures) afin de la rendre plus accessible aux populations dans le besoin.
2. Améliorer l'infrastructure rurale et renforcer les mécanismes de sécurité sociale pour que les populations vulnérables puissent accéder plus facilement à la nourriture.
3. Remédier aux fluctuations des prix alimentaires mondiaux et concevoir des interventions de protection sociale appropriées et accessibles à tous, y compris aux migrants.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les membres de la famille restés sur place peuvent être confrontés à des problèmes particuliers en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment dans des conditions précaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une protection sociale, y compris des soins médicaux et l'accès à la nourriture, aux ménages ruraux ayant de faibles apports nutritionnels. 2. Soutenir les campagnes de sensibilisation et les incitations à l'investissement et à l'utilisation des transferts de fonds pour améliorer toutes les dimensions de la sécurité alimentaire. 3. Réduire les coûts de transfert des fonds et améliorer l'inclusion financière afin que les transferts de fonds puissent soutenir la sécurité alimentaire et les investissements productifs.
	L'état de sécurité alimentaire des personnes en déplacement peut être fragile lorsqu'il est associé à la perte d'actifs productifs et de terres.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'accès aux systèmes de couverture sociale, notamment pour les migrants dans des communautés de transit et de destination. 2. Mettre à disposition une assistance technique ou une aide aux populations rurales pour prévenir l'insécurité alimentaire et la perte d'actifs productifs, et y remédier.
	Les pénuries de main-d'œuvre dans les zones rurales peuvent avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des possibilités de développement des capacités en fonction des besoins du marché et des pénuries de main-d'œuvre, dans l'ensemble des chaînes de valeur agricoles. 2. Explorer des programmes visant à faciliter la main-d'œuvre migrante qui peuvent répondre aux pénuries de main-d'œuvre de manière temporaire ou permanente.



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Adaptation et résilience face aux changements climatiques 	L'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'impact des risques climatiques ainsi que les changements progressifs de températures et des précipitations peuvent avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance des populations rurales et provoquer des migrations.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la sensibilisation et les capacités en matière de pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique, notamment les systèmes de gestion de l'eau et des sols. 2. Veiller à ce que les stratégies de gestion des risques de catastrophes prennent en compte les populations rurales, les migrants et les familles restées dans leur pays. 3. Favoriser les voies de diversification non agricole durables pour les ménages ruraux.
	Le changement climatique peut contribuer à la perte d'avoirs productifs.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'adoption de pratiques intelligentes sur le plan climatique et de technologies vertes qui peuvent aider à gérer ce risque. 2. Soutenir la formation et le recyclage chez les travailleurs pour améliorer les pratiques intelligentes face au climat, les technologies vertes et l'agriculture durable. 3. Promouvoir des solutions fondées sur la nature et la restauration des écosystèmes et des paysages. 4. Renforcer les programmes de protection sociale adaptés au climat pour gérer l'épuisement des actifs.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les acteurs ruraux ne disposent pas des capacités ou des financements nécessaires pour gérer les impacts du changement climatique sur les moyens de subsistance.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager les opportunités d'investissement pour les personnes travaillant dans le secteur agricole afin qu'elles puissent développer et diriger des solutions communautaires dans le but d'améliorer les capacités d'adaptation et la résistance face au changement climatique. 2. Améliorer les produits ou services financiers accessibles aux petits propriétaires terriens, aux éleveurs pastoraux et aux travailleurs sans terre pour soutenir l'épargne de précaution ou la production de richesses.
	Les transferts de fonds ou les financements des diasporas ne sont pas utilisés pour favoriser l'action climatique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les activités de sensibilisation aux besoins d'adaptation au climat parmi les migrants, les membres de la diaspora et les parties prenantes institutionnelles concernées. 2. Promouvoir des dispositifs de financement innovants pour canaliser les transferts de fonds ou les financements des diasporas vers l'action climatique.
	Les normes de genre rendent difficile pour les femmes la gestion des risques liés au climat.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'inclusion des femmes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'action climatique. 2. Proposer des activités de formation et de développement des capacités adaptées aux femmes. 3. Promouvoir des pratiques d'agriculture durable prenant en compte la dimension de genre.



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques²¹ pour les interventions pour le développement rural ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à gérer ou à atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?²²

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, l'outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées à la programmation pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Données sur les flux migratoires ruraux (nationales ou locales) inexactes ou manquantes.				<p>Consulter les parties prenantes susceptibles de disposer de données alternatives, y compris les autorités locales, les institutions universitaires, les ONG et les organisations internationales (à la fois des acteurs humanitaires et des acteurs du développement).</p> <p>Proposer une cartographie indépendante des dynamiques de mobilité et des profils des migrants dans les zones cibles, notamment pour identifier les migrants.</p> <p>Utiliser les données du système d'information géographique combinées aux consultations communautaires pour obtenir une vue d'ensemble en temps réel des établissements existants dans les zones rurales qui ne figurent peut-être pas encore sur les cartes officielles.</p>

21. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques et sécuritaires.

22. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Les plans et projets de développement rural ne sont pas inclusifs et contribuent aux tensions entre les migrants et les communautés.				<p>Sensibiliser aux risques de laisser de côté une partie de la population et encourager les approches fondées sur les droits de l'homme.</p> <p>Promouvoir l'éducation et les possibilités de formation pour les fonctionnaires du gouvernement afin d'améliorer la compréhension de la migration et du développement rural.</p> <p>Promouvoir la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil.</p> <p>Collaborer de manière active avec des représentants ou des associations de migrants.</p>
Écart entre les politiques locales, municipales et nationales en matière de développement rural et de migration.				<p>Favoriser le dialogue entre les différents niveaux de gouvernance, les secteurs et les frontières administratives.</p> <p>Encourager un dialogue régulier et multipartite aux niveaux local et national, réunissant les dirigeants communautaires, les parties prenantes agricoles et rurales, les migrants et les acteurs de la migration.</p>
Augmentation inattendue de la migration vers ou depuis les zones rurales.				<p>Évaluer la méthodologie du projet ou les critères de sélection afin d'inclure les populations qui ont besoin d'une aide ciblée.</p> <p>Effectuer une analyse rapide (spatiale) afin de préparer l'hébergement temporaire et les solutions à plus long terme pour les nouveaux arrivants.</p> <p>Envisager des services d'orientation pour les migrants sur la façon d'acquérir/réclamer des terres, d'accéder au financement, de contribuer aux chaînes de valeur agricoles ainsi qu'aux opportunités d'industrie agroalimentaire.</p>
Peu d'engagement de la diaspora en raison d'un manque de confiance ou d'intérêt, d'opportunités d'investissement limitées, de politiques peu favorables ou d'obstacles institutionnels.				<p>Favoriser l'établissement d'un climat de confiance grâce à des processus décisionnels coordonnés et transparents à toutes les étapes du projet et à une communication efficace entre et avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Inciter les parties prenantes gouvernementales à faire participer la diaspora au dialogue politique sur les politiques qui les concernent (ou qui sont importantes pour eux) afin d'identifier les domaines d'intérêt mutuels pour une coopération potentielle.</p> <p>Sensibiliser la diaspora aux possibilités d'investissement dans l'industrie et les systèmes agroalimentaires et soutenir les initiatives de transfert de compétences et de connaissances.</p>

OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention de développement rural. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et réponde aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés²³ afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la [Banque d'indicateurs](#) (Outil 8) et dans [l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD](#).

23. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales disposent des moyens de subsistance durables.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales disposent et bénéficient de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales sont résilients aux chocs, aux catastrophes naturelles et aux crises.

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**
- 1.1 : Les migrants (y compris la diaspora) sont en mesure de transférer des connaissances et des compétences et d'investir les transferts de fonds dans les zones rurales.
 - 1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent de moyens de subsistance durables, notamment grâce au plein emploi productif et au travail décent dans l'agriculture.
 - 1.3 : Les décideurs politiques incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques, les plans et les décisions de développement rural.

- 2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés contribuent à une meilleure production alimentaire et plus durable.
- 2.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès et une utilisation de la nourriture améliorés et stables dans le temps.
- 2.3 : Les décideurs politiques incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales dans les politiques, plans et programmes de sécurité alimentaire.

- 3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont résilients face aux impacts de la dégradation de l'environnement et aux chocs et facteurs de stress climatiques dans les zones rurales.
- 3.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés vulnérables aux effets du changement climatique bénéficient des possibilités de migrer en tant que forme d'adaptation.
- 3.3 : Les décideurs politiques considèrent la migration sûre, ordonnée et régulière comme une stratégie d'adaptation dans le contexte des chocs, des catastrophes et des crises dans les zones rurales, et incluent les migrants dans les politiques, plans et programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.



Hypothèse
La volonté des migrants et des communautés et l'engagement politique en faveur du changement.

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- RÉSULTATS ATTENDUS**
- 1.1.1 : Les migrants (y compris la diaspora) disposent de meilleurs outils, de meilleures connaissances et d'une meilleure inclusion financière pour transférer des fonds sociaux et financiers de manière sûre et abordable.
 - 1.1.2 : Les migrants (y compris la diaspora), les communautés et les bénéficiaires de transferts de fonds disposent des informations et des capacités nécessaires pour acquérir de nouvelles connaissances et technologies et investir les transferts de fonds dans l'industrie agroalimentaire et les systèmes agroalimentaires.
 - 1.1.3 : Les prestataires de services mettent en place des systèmes innovants pour réduire le coût d'envoi/réception des transferts de fonds vers les zones rurales.
 - 1.2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de leur famille dans les communautés d'origine, en particulier les femmes et les jeunes, ont la capacité et les moyens d'accéder aux moyens de production et aux services d'assistance pour créer des micro, petites et moyennes entreprises durables dans les systèmes agroalimentaires.
 - 1.2.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de leur famille dans les communautés d'origine, en particulier les femmes et les jeunes, disposent des compétences nécessaires pour répondre aux demandes du marché du travail dans l'agriculture et accéder à des opportunités d'emploi convenables dans les systèmes agroalimentaires.
 - 1.2.3 : Les employeurs des zones rurales ont une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la contribution et des droits des migrants ou des personnes déplacées.
 - 1.2.4 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits en matière de travail et sont habilités à les faire valoir.
 - 1.3.1 : Les décideurs politiques disposent des compétences, des connaissances, des données et des outils nécessaires pour intégrer la migration ou le déplacement dans les politiques et les plans de développement rural.
 - 1.3.2 : Les décideurs politiques ont accès à des mécanismes de coopération et de coordination opérationnels pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes de l'agriculture et de la migration, y compris les migrants, et pour intégrer la migration dans les politiques et les programmes de développement rural.
 - 1.3.3 : Les décideurs politiques facilitent les voies de migration sûres et régulières/les programmes de mobilité saisonnière pour les travailleurs agricoles.

- 2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire, les compétences et les ressources nécessaires pour être employés dans les systèmes agroalimentaires et contribuer à la disponibilité de la nourriture.
- 2.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire, des compétences et de l'accès aux ressources financières pour générer des opportunités d'entrepreneuriat/créer des entreprises.
- 2.2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent d'informations et de ressources améliorées pour accéder à des régimes alimentaires sains et à des aliments nutritifs.
- 2.2.2 : Les migrants ou les personnes déplacées disposent d'outils et de connaissances améliorés pour canaliser les transferts sociaux et financiers vers un accès, plus durable et de meilleure qualité, à des aliments nutritifs et à une alimentation saine au fil du temps.
- 2.2.3 : Les décideurs politiques (au niveau local et national) disposent de capacités accrues pour faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à des régimes alimentaires sains et à des aliments nutritifs.
- 2.3.1 : Les décideurs politiques élaborent et utilisent des profils migratoires spécifiques à chaque pays et des données réparties sur la sécurité alimentaire pour développer des politiques et des programmes fondés sur des données probantes.
- 2.3.2 : Les décideurs politiques disposent de mécanismes de coopération et de coordination pour accroître le dialogue entre les parties prenantes de la migration et des systèmes alimentaires sur la sécurité alimentaire.
- 2.3.2 : Les décideurs politiques disposent des compétences, des connaissances, des données et des outils nécessaires pour intégrer la migration ou le déplacement dans les politiques et les plans de sécurité alimentaire.

- 3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les compétences nécessaires pour canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers afin d'encourager l'adaptation et la résilience des communautés d'origine.
- 3.2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés vulnérables aux impacts du changement climatique ont les connaissances et les ressources nécessaires pour migrer en tant que moyen d'adaptation.
- 3.2.2 : Les décideurs politiques comprennent la pertinence et l'importance de la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique et ont la capacité et la volonté de l'inclure dans les politiques et les programmes.
- 3.3.1 : Les décideurs politiques disposent de scénarios de migration et de mobilité propres à chaque pays ainsi que de données précises et réparties sur les impacts environnementaux et sociaux du changement climatique et de la migration pour élaborer des politiques et des plans fondés sur des données probantes.
- 3.3.2 : Les décideurs politiques disposent des compétences et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les processus législatifs et politiques relatifs à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.



Hypothèse
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement et la mise en place de conditions favorables.

Activités

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc..

OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés aux interventions pour le développement rural²⁴.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?


L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la *Théorie du changement*. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'*Annexe VII : Banque d'indicateurs* (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités²⁵.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Agriculture et moyens d'existence ruraux  ODD 2, 4, 5, 8, 10, 16, 17 Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 15, 16, 18, 19, 20, 23	1.1 : Les migrants (y compris la diaspora) sont en mesure de transférer des connaissances et des compétences et d'investir dans des transferts de fonds dans les zones rurales ²⁶ .	1.1.a : Les transferts de fonds vers les zones rurales. 1.1.b : Pourcentage de migrants (y compris la diaspora) qui se sentent satisfaits de leurs possibilités de transférer et d'investir leurs transferts sociaux et financiers dans l'industrie agroalimentaire et les zones rurales (répartis par âge, sexe et statut migratoire).

24. Ces indicateurs ont été contextualisés dans le cadre des Objectifs de développement durable. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'*Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD*.

25. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnie, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

26. Conforme et contribuant à la cible 10.c des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent de moyens de subsistance durables, notamment grâce à l'emploi à plein temps productif et à un travail convenable dans le secteur agricole²⁷.</p> <p>1.3 : Les décideurs politiques incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques, les plans et les décisions de développement rural³⁰.</p>	<p>1.2.a : Revenu moyen/gains horaires des salariés (répartis par profession, âge, sexe et statut migratoire)²⁸.</p> <p>1.2.b : Taux d'emploi dans les sous-secteurs agricoles (réparti par sexe, âge et statut migratoire)²⁹.</p> <p>1.2.c : Taux de chômage/sous-emploi (rural/urbain réparti par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>1.3.a : Nombre de politiques et de plans de développement rural qui incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p> <p>1.3.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté participant à la prise de décision sur le développement rural (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>1.3.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur participation à la prise de décision sur le développement rural (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>1.3.d : Nombre de mécanismes en place pour renforcer la cohérence politique entre les politiques et programmes de migration et de développement agricole/rural³¹.</p>
<p>Sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>  <p>ODD 2, 5, 8, 10, 17 Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 16, 18, 19, 20, 23</p>	<p>2.1 Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés contribuent à une meilleure production alimentaire, plus durable³².</p>	<p>2.1.a : Taux d'emploi des travailleurs migrants dans la production alimentaire (réparti par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>2.1.b : Volume de production par unité de main-d'œuvre par classe de taille d'entreprise d'agriculture/d'élevage/sylviculture/pêche³³.</p>

27. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3 et 2.4, 8.5 et 8.6 et 8.8 des ODD (en anglais).

28. Contribuant directement à l'indicateur 8.5.1 des ODD (en anglais).


29. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 8.5.2 des ODD (en anglais).

30. Contribuant en toute conformité aux cibles 5.5, 16.7, 17.14 des ODD (en anglais).

31. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 17.14.1 des ODD existant (en anglais).

32. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3, 2.4 et 8.5 des ODD (en anglais).

33. Contribuant directement à l'indicateur 2.3.1 des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>2.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès amélioré et stable à la nourriture au fil du temps, et en font une meilleure utilisation³⁴.</p> <p>2.3 : Les décideurs politiques incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés des zones rurales dans les politiques, plans et programmes de sécurité alimentaire³⁷.</p>	<p>2.2.a : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) (répartie par âge, sexe et statut migratoire)³⁵.</p> <p>2.2.b : Prévalence de la malnutrition (poids pour la taille > +2 ou < -2 écarts-types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par type (émaciation et surpoids) (répartie par âge, sexe et statut migratoire)³⁶.</p> <p>2.2.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur accès à des aliments nutritifs et à des régimes alimentaires sains (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>2.3.a : Le nombre de politiques, plans et programmes de sécurité alimentaire auxquels participent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales.</p>
<p>Adaptation et résilience face aux changements climatiques</p>  <p>ODD 1, 2, 10, 13, 17 Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 15, 16, 19, 20, 23</p>	<p>3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont résilients face aux impacts de la dégradation de l'environnement et aux chocs et facteurs de stress climatiques dans les zones rurales³⁸.</p>	<p>3.1.a : Le nombre de décès, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe naturelle sur 100 000 personnes (répartis par âge, sexe et statut migratoire)³⁹.</p> <p>3.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté dans les zones rurales inclus dans les activités de renforcement de la résilience et dans les interventions d'adaptation au changement climatique (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>3.1.c : Nombre de personnes en milieu rural déplacées à cause de chocs climatiques et environnementaux (à déclenchement rapide ou lent).</p>

34. Contribuant en toute conformité à la cible 2.1, 2a des ODD (en anglais).

35. Contribuant directement à l'indicateur 2.1.2 des ODD existant (en anglais).

36. Contribuant directement à l'indicateur 2.2.2 des ODD existant (en anglais).

37. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.1, 2.2 et 2.4 des ODD (en anglais).

38. Contribuant en toute conformité aux cibles 1.5, 2.4 et 13.1 des ODD (en anglais).

39. Contribuant directement à l'indicateur 13.1.1 des ODD existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>3.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés qui sont vulnérables aux impacts du changement climatique bénéficient des opportunités de migration en tant que moyen d'adaptation⁴⁰.</p> <p>3.3 : Les décideurs politiques considèrent la migration sûre, ordonnée et régulière comme une stratégie d'adaptation dans le contexte des chocs, des catastrophes naturelles et des crises dans les zones rurales, et incluent les migrants dans les politiques, plans et programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets⁴¹.</p>	<p>3.2.a : Pourcentage de migrants ciblés, de personnes déplacées ou de communautés vulnérables aux effets du changement climatique qui participent à la migration en tant que moyen d'adaptation (répartis par sexe et par statut migratoire).</p> <p>3.2.b : Pourcentage de migrants ciblés, de personnes déplacées ou de communautés vulnérables aux impacts du changement climatique qui se sentent satisfaits de leur niveau de participation à la migration en tant que moyen d'adaptation (répartis par sexe et statut migratoire).</p> <p>3.2.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés vulnérables aux impacts du changement climatique qui estiment avoir bénéficié de leur participation à la migration en tant que moyen d'adaptation.</p> <p>3.3.a : Nombre de politiques, plans et programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, qui tiennent compte de la migration.</p> <p>3.3.b : Un certain nombre de politiques, de plans et de programmes sur les chocs, les catastrophes et les crises en milieu rural incluent la migration comme stratégie d'adaptation.</p> <p>3.3.c : Mesure dans laquelle les besoins et les priorités des migrants sont inclus dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.</p>

40. Contribuant en toute conformité à la cible 10.7 des ODD (en anglais).

41. Contribuant en toute conformité à la cible 10.7 des ODD existante (en anglais).

OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide, permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention de développement rural afin de s'assurer que la migration ait été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



Comment utiliser cet outil ?⁴²

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, sexe et âge ?			
2. Les migrants ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
3. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou acteurs/agents du développement ?			
4. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
5. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
6. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ? Comment ce risque peut-il être atténué ?			
7. Les besoins des différentes catégories de migrants ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
8. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			

42. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Y a-t-il des différences dans la manière dont les différents migrants, en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière et les personnes déplacées, seront touchés par l'intervention ou en bénéficieront ?			
10. Les membres de la diaspora ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou acteurs/agents du développement ?			
11. Les possibilités de canaliser plus efficacement les transferts de fonds ont-elles été envisagées ?			
12. Les migrants de retour, de genres et d'âges différents, ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou acteurs/agents du développement ?			
13. Les bénéfices de l'intervention au profit de la réintégration des migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
14. Les bénéfices de l'intervention au profit des communautés qui accueillent les migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
15. Les impacts négatifs potentiels sur les droits des migrants de genre et d'âge différents ont-ils été évalués ?			
16. Les effets sur l'intervention des autorités du pays partenaire en matière d'inclusion/exclusion des migrants dans les politiques ont-ils été pris en compte ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de cet outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



Comment utiliser cet outil ?⁴³

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière, les personnes déplacées) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés touchées par la migration, telles que les familles restées au pays ou les communautés d'accueil, bénéficient-elles de cette intervention ?			
5. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			
6. L'évolution de la dynamique migratoire a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			

43. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
7. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
8. Des avantages de l'intervention ont-ils soutenu les efforts visant à exploiter le potentiel de développement de la migration ?			
9. Y a-t-il eu des défis à relever pour convaincre les partenaires et les parties prenantes du rôle central que jouent les migrants dans l'amélioration des résultats du développement durable ?			
10. Des activités doivent-elles être adaptées ou des mesures d'atténuation doivent-elles être mises en place en raison de défis imprévus ou de développements récents ?			
11. Comment le changement de volonté politique, la réduction de la stabilité ou des défis similaires peuvent-ils être atténués pendant la phase de mise en œuvre du projet ?			
12. Les bonnes pratiques et les leçons tirées d'interventions similaires sont-elles prises en compte dans la mise en œuvre du projet ? Et les connaissances issues de ce projet-ci sont-elles également enregistrées ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS⁴⁴

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de l'outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention de développement rural et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après sa finalisation (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



Comment utiliser cet outil ?⁴⁵


L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions		Oui	Non	N/A
Pertinence	1. L'intervention a-t-elle pris en compte les besoins ou les contraintes des migrants (en particulier ceux des migrants en situation de vulnérabilité, des femmes, des enfants, des migrants en situation irrégulière et des personnes déplacées) ?			
	2. Les migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils été suffisamment pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de l'intervention ?			
	3. Les résultats de l'intervention étaient-ils alignés avec les aspects des politiques et des objectifs de développement (bilatéraux ou multilatéraux) liés à la migration ?			
	4. L'intervention a-t-elle amélioré les moyens de subsistance en milieu rural pour tous les groupes de population ?			

44. L'évaluation est définie par rapport aux Critères pour l'évaluation de l'aide au développement du CAD du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité.
45. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A	
Cohérence	1. Cette intervention a-t-elle été réalisée conjointement avec les groupes de coordination pertinents, y compris les groupes sectoriels sur la migration ou le développement rural ?			
	2. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple la migration, l'emploi, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire ?			
	4. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents auxquels le pays adhère (par exemple, la convention internationale pour les travailleurs migrants) ?			
	5. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de l'action climatique mondiale ?			
Efficacité	1. Les besoins des migrants de différents groupes et les problèmes et les défis qu'ils rencontrent ont-ils été traités efficacement ?			
	2. Les résultats ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs relatifs aux migrants (y compris les personnes déplacées) ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit basée sur les droits et sensible à la protection ?			
	4. Comment la migration a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats ?			
Efficiace	1. Comment l'inclusion des migrants et de la migration a-t-elle impacté la rentabilité du projet ?			
	2. Les résultats ont-ils été affectés et reçus équitablement pour les populations migrantes et non migrantes ?			

Questions	Oui	Non	N/A	
Impact	1. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants ou des personnes déplacées ?			
	2. L'intervention a-t-elle permis de mettre en place des mécanismes d'inclusion sociale et économique à plus long terme des migrants ?			
	3. L'intervention a-t-elle permis aux migrants de jouir de leurs droits fondamentaux ?			
	4. L'intervention a-t-elle contribué à une diminution des cas d'exploitation/abus du travail des migrants ?			
	5. L'intervention a-t-elle contribué à la mise en place de systèmes alimentaires durables, à l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ou à la résilience face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement ?			
Durabilité	1. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer la capacité d'intégration de la migration au niveau national/régional ?			
	3. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	4. L'intervention a-t-elle contribué à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées ?			
	5. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



ANNEXES

ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de gouvernance de la migration et de développement rural. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc..

- La **Déclaration universelle des droits de l'homme** et le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** soulignent que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, y compris l'alimentation. En outre, le second texte précise que toute personne a le droit fondamental d'être à l'abri de la faim. Le droit à l'alimentation a été réaffirmé dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale lors du Sommet mondial de l'alimentation⁴⁶.
- La **Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967** définissent le terme « réfugié » et décrivent les droits des réfugiés ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger. Le principe fondamental est le non-refoulement qui affirme qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées.
- Les **Principes directeurs relatifs au déplacement interne (en anglais)** de 1998 sont 30 normes qui décrivent les protections offertes aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ils détaillent les droits et les garanties relatifs à la protection des personnes déplacées, du déplacement à la protection et à l'assistance pendant le déplacement jusqu'à l'obtention de solutions durables.
- La **Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition** affirme que chacun a le droit de vivre à l'abri de la faim et de la malnutrition, en appelant à une distribution équitable et efficace de la nourriture entre les pays et au sein des pays.
- Le site **Directives volontaires** pour aider à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.
- La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** protège l'égalité d'accès des femmes à la terre, au crédit, au revenu et à la sécurité sociale ou aux mécanismes de protection, autant d'éléments essentiels au plein exercice du droit à l'alimentation.
- L'**Accord de Paris CCNUCC** reconnaît la nécessité de préserver la sécurité alimentaire et d'éradiquer la faim dans le monde, en accordant une attention particulière aux vulnérabilités touchées par les effets néfastes des changements climatiques. Le Groupe de travail sur le déplacement base son travail sur les activités de l'axe de travail stratégique (d) du Comité exécutif du WIM.
- Le **Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes naturelles (en anglais)** vise à intégrer l'évaluation, la cartographie et la gestion des risques de catastrophes dans la planification et la gestion du développement rural, notamment en ce qui concerne les montagnes, les rivières, les plaines côtières inondables, les zones arides, les zones humides et toutes les autres zones sujettes à la sécheresse et aux inondations, afin de réaliser la priorité 3 : « Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience. »
- L'Organisation internationale du Travail a entretenu et développé un système de **normes internationales du travail** visant à promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions garantissant la liberté, l'équité, la sécurité et la dignité. Le respect des normes internationales en matière de conditions de travail décentes est essentiel lorsqu'il s'agit de prendre en compte la croissance économique rurale et d'offrir des avantages à tous.
- Dans la **Déclaration commune sur la sécurité alimentaire de L'Aquila (2009) (en anglais)**, le développement agricole et rural, la production durable et la croissance économique rurale sont au cœur du programme de sécurité alimentaire. Dans cette déclaration, les stratégies nationales et régionales sont également encouragées à promouvoir la participation des

46. Dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, les chefs d'État et de gouvernement ont « réaffirmé le droit de chacun à avoir accès à une nourriture saine et nutritive, conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim ». Pour plus d'informations, consultez la contribution de la FAO à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adaptée dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/433648/> (en anglais)

agriculteurs aux marchés communautaires, nationaux, régionaux et internationaux. L'intégration de la migration peut permettre de maximiser le rôle que jouent les migrants dans le lien entre les zones rurales et les marchés nationaux (urbains) et internationaux, ainsi que le rôle des investissements des transferts de fonds dans les pays d'origine pour l'amélioration de la productivité⁴⁷.

- Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015) (en anglais)** est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité. Il existe de nombreux ODD pertinents en matière des liens entre la migration et le développement rural. Plus particulièrement, l'ODD 2 appelle à mettre fin à la faim, à assurer la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et à promouvoir une agriculture durable.
- Le **Plan d'action du G7 sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2016) (en anglais)** engage les États membres à autonomiser les femmes dans les systèmes agricoles et alimentaires, à améliorer la nutrition grâce à une approche centrée sur l'humain et à assurer la durabilité et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires. L'intégration de la migration est essentielle pour maximiser l'impact positif des migrants sur la réalisation de ces engagements, par exemple en canalisant les transferts de fonds vers la production ou la consommation alimentaire⁴⁸.
- Dans le **Communiqué de la réunion des ministres de l'Agriculture à Bergame (2017) (en anglais)** du G7, dans le cadre des efforts coordonnés du G7 en matière de migration, les États membres se sont engagés à analyser la manière dont les moyens de subsistance ruraux et les politiques agricoles répondent aux besoins des pays d'origine, de transit et de destination.

Objectif du Pacte mondial sur les migrations : Migration et développement rural

- S'engage à remédier à l'absence de développement rural, qui constitue un facteur défavorable à la migration, et encourage les investissements dans la sécurité alimentaire des pays d'origine, la résilience et la réduction des risques de catastrophes, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, les programmes et les partenariats de formation professionnelle et de développement des compétences, la création d'emplois et le développement rural pour lutter contre ce facteur (couvrant l'Objectif 2).
- S'engage à promouvoir des transferts de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux en développant davantage les environnements politiques et réglementaires propices existants, et à développer des solutions technologiques innovantes pour le transfert de fonds pour les personnes dans les zones rurales (couvrant l'Objectif 20).

Pour découvrir de quelle manière le développement rural est lié à d'autres objectifs du Pacte mondial sur les migrations, [cliquez sur le lien ci-dessous](#).

Les ministres de l'agriculture du G7 ont encouragé les États participant à l'élaboration des deux pactes mondiaux, le premier pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le second pour les réfugiés, à accorder une attention particulière à l'agriculture et au développement rural⁴⁹.

- Le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** est le premier accord non contraignant négocié au niveau intergouvernemental à couvrir tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations appelle les gouvernements à intégrer la migration dans les différents secteurs de la gouvernance afin de surmonter les défis associés et de maximiser les contributions que la migration peut apporter au développement durable. En ce qui concerne le développement rural, le Pacte mondial sur les migrations note la nécessité de s'attaquer aux facteurs défavorables et aux facteurs structurels qui poussent à l'exode rural, à investir dans des solutions technologiques innovantes pour le transfert de fonds des personnes vivant en milieu rural.
- Le **Pacte mondial sur les réfugiés** est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. En ce qui concerne le développement rural, le Pacte mondial pour les réfugiés appelle à une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes dans les zones rurales et urbaines.

47. Voir en anglais : <https://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2009/index.html>.

48. Voir en anglais : <http://www.g7.utoronto.ca/summit/2016shima/food-en.pdf>.

49. Voir en anglais : https://www.maff.go.jp/j/kokusai/kokusei/kanren_sesaku/G7_G20/attach/pdf/G7italia-1.pdf

ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière d'amélioration de la gouvernance des migrations et de développement rural.

La Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne considère le développement rural comme un sous-secteur de l'alimentation et de l'agriculture, parallèlement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable.

Le [Consensus européen pour le développement](#) (en anglais) de 2017 met l'accent sur l'agriculture durable en tant que moteur essentiel de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Il s'engage à investir dans des systèmes agricoles et agroalimentaires durables, ainsi qu'à soutenir les petits exploitants agricoles, afin de diversifier les systèmes de production locaux et régionaux, d'accroître la productivité agricole et de créer des emplois.

En outre, le [cadre politique de l'Union européenne pour aider les pays en voie de développement à faire face aux difficultés en matière de sécurité alimentaire](#) (en anglais), mis en place en 2010, vise à accroître la disponibilité de la nourriture et à améliorer l'accès et l'adéquation nutritionnelle de l'apport alimentaire, tandis que la communication de 2012 intitulée « [L'approche de l'Union européenne en matière de résilience : tirer les leçons des crises alimentaires](#) » (en anglais) insiste sur la nécessité de traiter la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et les crises alimentaires récurrentes causées par les changements climatiques, la désertification, la dégradation environnementale et les pressions exercées sur les ressources naturelles, qui sont souvent des motifs de migration.

ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Titre	Organisation	Description
<i>Aborder la migration des jeunes ruraux et ses causes profondes : Un cadre conceptuel (2016) (en anglais)</i>	FAO	Fournit un cadre conceptuel sur la manière dont les politiques de développement agricole et rural peuvent soutenir le potentiel de développement de la migration et faire en sorte que les jeunes ruraux décident de migrer plus facilement.
<i>Aborder le lien entre la dégradation des terres et les migrations : Le rôle de la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2017) (en anglais)</i>	L'OIM et la CNULD	Donne un aperçu des liens entre la migration et la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que des bonnes pratiques et des leçons apprises.
<i>E-learning sur la migration et le genre dans les zones rurales</i>	FAO	Fournit des informations sur les moteurs, la dynamique et les effets de la migration sur les zones rurales en mettant l'accent sur la jeunesse ; fournit également des recommandations politiques connexes.
<i>E-learning sur la migration et les crises prolongées</i>		Examine la dimension de genre de la migration rurale pour mieux l'inclure dans les politiques et programmes sur la migration et le développement rural.
<i>E-learning sur la migration et la jeunesse dans les zones rurales</i>		Se concentre sur les migrations forcées dues à des situations de crise prolongées, y compris les catastrophes d'origine naturelle ou humaine et les conflits.
<i>Preuves sur les schémas migratoires internes et internationaux dans certains pays africains (2017) (en anglais)</i>	FAO	Fournit des informations sur les migrants et les flux migratoires dans neuf pays africains. Fournit également des informations sur les moteurs de la migration et les conditions socio-économiques des ménages avec et sans migrants.
<i>Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes (2018)</i>	Banque mondiale	Donne un aperçu des tendances de la migration climatique interne dans trois régions : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine.
<i>Note d'information sur la migration forcée et les situations de crise prolongée (2017) (en anglais)</i>	FAO	Fournit une vue d'ensemble des opportunités et des défis des interventions en matière de moyens d'existence en milieu rural pour faire face aux crises prolongées dans le contexte de la migration forcée.
<i>Lignes directrices sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local</i>	Initiative commune des Nations Unies sur la migration et le développement	Propose des outils permettant aux collectivités locales et régionales d'entreprendre des efforts d'intégration, de recenser et d'améliorer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la migration.

Titre	Organisation	Description
<i>Manuel pour l'amélioration de la production et de l'utilisation des données sur la migration pour le développement (2017) (en anglais)</i>	Groupe mondial sur la migration (GMG)	Fournit des conseils pratiques aux décideurs politiques et aux acteurs sur la mesure des migrations internationales et de leur impact sur le développement.
<i>Adaptation de la mobilité aux changements environnementaux : Résultats de la recherche globale MECLEP (2017) (en anglais)</i>	Melde, S., F. Laczko et F. Gemenne (eds.)	S'appuie sur des études documentaires, des enquêtes auprès des ménages et des entretiens qualitatifs dans six pays participant au projet (République dominicaine, Haïti, Kenya, île Maurice, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam) pour évaluer dans quelle mesure la migration, y compris le déplacement et le relogement planifié, peut favoriser ou entraver l'adaptation au changement environnemental et climatique.
<i>Migration et changement environnemental planétaires : Défis et opportunités futurs (2011)</i>	Le gouvernement britannique et Foresight	Partage des conclusions clés sur la migration au cours des 50 prochaines années dans le contexte du changement climatique et environnemental.
<i>Au-delà des « causes profondes » : la relation complexe entre le développement et la migration. (2018) (en anglais)</i>	Institut des politiques migratoires	Envisage des solutions alternatives à plus long terme pour l'émigration, plutôt que de mettre l'accent sur l'amélioration des compétences et des atouts des individus.
<i>Populations à risque : Implications de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements (2020)</i>	OIM et PAM	Analyse les tendances de la sécurité alimentaire dans les principaux points de passage de la migration. Décrit les répercussions de la COVID-19 sur la mobilité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des personnes et fournit des études de cas géographiques ciblées.
<i>Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara (2017).</i>	FAO, CIRAD	Propose une analyse complète des modèles de migration existants en Afrique subsaharienne ainsi que des facteurs divers et complexes qui impactent la migration.
<i>La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (2018) : Migration, agriculture et développement rural</i>	FAO	Analyse les motifs et l'impact des flux internes et internationaux sur l'agriculture et le développement rural, et souligne que les priorités politiques connexes dépendent des contextes nationaux, tels que les crises prolongées, la transition démographique, etc..
<i>Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : Migration rurale (2017)</i>	FAO	Aide les responsables des politiques et les autres parties prenantes à intégrer les questions de migration rurale dans l'élaboration des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et vice versa.

Titre	Organisation	Description
<p><i>Un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés par les acteurs locaux afin d'exploiter le potentiel de la migration pour le développement (2017) (en anglais)</i></p>	<p>Initiative commune des Nations Unies sur la migration et le développement</p>	<p>Fournit des études de cas sur les bonnes pratiques et les leçons apprises ainsi que des recommandations sur l'utilisation du potentiel de la migration pour le développement. Veuillez vous référer aux contributions suivantes : exploiter le potentiel de développement rural local de la migration (Népal) ; faire participer la diaspora au développement rural local (Tunisie) ; et faire de l'éducation financière un facteur clé pour exploiter le potentiel de développement des transferts de fonds (Népal).</p>
<p><i>Corrélations entre migration, agriculture, sécurité alimentaire et développement rural (2018) (en anglais)</i></p>	<p>FAO, FIDA, OIM, PAM</p>	<p>Examine les raisons pour lesquelles les populations des zones rurales décident d'émigrer, tout en renforçant la compréhension des liens entre l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.</p>
<p><i>La migration, l'environnement et le changement climatique : Guide de l'animateur (2017) (en anglais)</i></p>	<p>OIM</p>	<p>Parcourt les concepts associés au lien entre la migration et l'environnement, la mobilité et les catastrophes naturelles et les événements à évolution lente, ainsi que des données, des questions juridiques, des perspectives régionales et un plan d'action étape par étape sur la manière d'intégrer la mobilité humaine dans les politiques, y compris les politiques d'adaptation au changement climatique.</p>
<p><i>Le lien entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les migrations : clarifier le débat et tracer la voie à suivre (2017) (en anglais)</i></p>	<p>Centre européen de gestion des politiques de développement (CEGPD)</p>	<p>Donne un aperçu de l'importance d'adopter une approche de développement en matière de migration et de sécurité alimentaire.</p>
<p><i>Comprendre l'impact des opportunités de moyens d'existence et des interventions sur les schémas migratoires (2018) (en anglais)</i></p>	<p>Département du développement international (Gouvernement du Royaume-Uni)</p>	<p>Évalue les données probantes issues de 121 études quantitatives et qualitatives menées dans des pays à revenus faibles et intermédiaires concernant l'effet des possibilités de subsistance sur la migration internationale.</p>

ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe décrit les principes directeurs qui devraient être pris en compte lors de l'utilisation de tous les outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats à plus grande échelle en matière de développement durable⁵⁰. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée par le fait de cibler les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » doivent être au centre de toute intervention.

APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

50. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

Liens rapides vers les sources de données

Le [Portail sur les données migratoires](#) fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les profils de migration ou les instantanés de gouvernance de la migration sont également accessibles.

La [Division des statistiques des Nations Unies](#) (en anglais) et le [DAES des Nations Unies](#) collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des [Stocks de migration internationale](#) (en anglais) et de la [Base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales](#) (en anglais).

La [Matrice de suivi des déplacements \(DTM\)](#) (en anglais) est un système géré par l'OIM, qui suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements. Le système signale les problèmes urgents tels que les problèmes d'assainissement, l'accès aux soins de santé, etc., aux organismes compétents pour qu'ils en fassent le suivi.

Les rapports annuels comme le [Rapport sur les migrations dans le monde](#) de l'OIM, le [Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé](#) du HCR (en anglais), le [Rapport mondial sur le déplacement interne](#) de l>IDMC et le [Rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture](#) de la FAO sont également des sources de données et d'analyse fiables.

Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) et dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes](#) (en anglais) de l'ONUDC.

Les [Données sur la migration et les transferts de fonds](#) de la Banque mondiale et les [Notes d'information sur la migration et le développement](#) (en anglais) du KNOMAD fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.

L'[Étude sur la mesure des niveaux de vie \(LSMS\)](#) (en anglais), programme phare de la Banque mondiale en matière d'enquêtes sur les ménages, est axé sur le renforcement des systèmes d'enquêtes auprès des ménages et sur l'amélioration de la qualité des microdonnées afin de mieux alimenter les politiques de développement.

Les enquêtes de l'OIT [Enquêtes sur les forces de travail](#) permettent de comparer les statistiques du marché du travail entre les pays.

ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la Théorie du changement) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD⁵¹.

Objectif	Cibles pertinentes
	<p>1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p> <p>1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.</p> <p>1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.</p> <p>1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.</p>
	<p>2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p>2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p> <p>2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p> <p>2.a : Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.</p>

51. Cliquez sur ce lien pour en savoir plus sur les liens entre la migration et les ODD : <https://publications.iom.int/books/migration-and-2030-agenda-guide-practitioners> (en anglais).

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.4 : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro, petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris à l'échelle régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être des personnes, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p>
<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.</p> <p>10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p> <p>10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.</p>
<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu de leurs caractéristiques biologiques.</p> <p>14.a : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.</p>
<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p>

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.b : Promouvoir et appliquer des lois et des politiques non discriminatoires pour le développement durable.

17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.


17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la Banque d'indicateurs (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la Théorie du changement (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Agriculture et moyens d'existence ruraux</p>  <p>ODD 2, 4, 5, 8, 10, 16, 17</p> <p>Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 15, 16, 18, 19, 20, 23</p>	<p>1.1.1 : Les migrants (y compris la diaspora) disposent de meilleurs outils, de meilleures connaissances et d'une meilleure inclusion financière pour transférer des fonds sociaux et financiers de manière sûre et abordable⁵².</p>	<p>1.1.1.a : Disponibilités d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les coûts de transfert de fonds et sur les moyens de transférer des fonds de manière sûre et abordable.</p> <p>1.1.1.b : La part de migrants (y compris la diaspora) qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent (répartis par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.1.1.c : Coûts moyens des transferts de fonds proportionnellement au montant versé.</p> <p>1.1.1.d : La part des migrants/des familles de migrants ciblés ayant une meilleure inclusion financière/un meilleur accès aux services financiers.</p> <p>1.1.1.e : Nombre de prestataires de services financiers dans les zones rurales qui fournissent des services de transferts de fonds abordables.</p> <p>1.1.1.f : La proportion de migrants (y compris la diaspora) pouvant accéder aux services financiers, y compris les services d'argent numérique et mobile (par sexe, âge et statut migratoire).</p>

52. Contribuant en toute conformité à la cible 5.a des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.1.2 : Les migrants (y compris la diaspora), les communautés et les bénéficiaires de transferts de fonds disposent des informations et des capacités nécessaires pour acquérir de nouvelles connaissances et technologies et investir les transferts de fonds dans l'industrie agroalimentaire et les systèmes agroalimentaires.</p>	<p>1.1.2.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités d'investissement dans l'industrie agroalimentaire et les systèmes agroalimentaires.</p> <p>1.1.2.b : La part de migrants (y compris la diaspora), des communautés et des bénéficiaires de transferts de fonds qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent.</p> <p>1.1.2.c : Le pourcentage de migrants (y compris la diaspora), des communautés et des bénéficiaires de transferts de fonds qui ont accès aux informations disponibles, qui les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'investir dans l'industrie agroalimentaire, les systèmes agroalimentaires et de l'importance d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.</p> <p>1.1.2.d : Disponibilité de services de mentorat, de coaching et d'assistance mettant en relation les migrants (y compris la diaspora) et les communautés locales/agripreneurs afin d'encourager le transfert et l'adoption de nouvelles technologies, de connaissances et de savoir-faire.</p> <p>1.1.2.e : Le nombre de migrants (y compris la diaspora), de communautés et de bénéficiaires de transferts de fonds déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour investir dans l'industrie agroalimentaire et les systèmes agroalimentaires et dans l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.</p>
	<p>1.1.3 : Les prestataires de services mettent en place des systèmes innovants pour réduire le coût d'envoi/réception des transferts de fonds vers les zones rurales⁵³.</p>	<p>1.1.3.a : Coûts de transferts de fonds moyens proportionnellement au montant versé⁵⁴.</p> <p>1.1.3.b : Le nombre de prestataires de services fournissant des informations accessibles et transparentes sur les coûts et les services de transfert de fonds dans les zones rurales.</p> <p>1.1.3.c : Nombre de prestataires de services financiers dans les zones rurales qui fournissent des services de transferts de fonds abordables.</p> <p>1.1.3.d : Le nombre de prestataires de services financiers dans les zones rurales qui proposent des services numériques et mobiles pour transférer et recevoir des transferts de fonds.</p>

53. Conformément à l'indicateur 10.c.1 des ODD (en anglais).

54. **Contributeur directement à l'indicateur 10.c.1 des ODD** (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de leur famille dans les communautés d'origine, en particulier les femmes et les jeunes, ont la capacité et les moyens d'accéder aux moyens de production et aux services d'assistance pour créer des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) durables dans les systèmes agroalimentaires⁵⁵.</p>	<p>1.2.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités d'accès aux avoirs productifs et aux services d'aide à la création de micro, petites et moyennes entreprises durables dans les systèmes agroalimentaires (dans les pays d'origine et de destination).</p> <p>1.2.1.b : Le nombre de MPME (enregistrées) dans les zones rurales créées par des migrants ou par la diaspora.</p> <p>1.2.1.c : La part de petits producteurs (migrants) et des MPME appartenant à des migrants ayant accès aux ressources productives et aux services d'aide.</p> <p>1.2.1.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés d'origine ayant une capacité accrue à créer des micro, petites et moyennes entreprises durables dans les systèmes agroalimentaires et à accéder aux avoirs productifs et aux services d'aide.</p> <p>1.2.1.e : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés d'origine, disposant de ressources financières et humaines suffisantes pour créer des micro, petites et moyennes entreprises durables dans les systèmes agroalimentaires et accéder aux avoirs productifs et aux services d'aide.</p> <p>1.2.1.f : Le nombre de migrants/diasporas, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés des zones rurales qui sont formés au commerce, à l'esprit d'entreprise et aux pratiques agricoles durables ou intelligentes sur le plan climatique.</p>

55. Contribuant en toute conformité aux cibles 5.1, 8.8 et 8.9 des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.2.2. : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la famille dans les communautés d'origine, en particulier les femmes et les jeunes, ont les compétences nécessaires pour répondre aux demandes du marché du travail dans l'agriculture et pour accéder à des opportunités de postes convenables dans les systèmes agroalimentaires⁵⁶.</p>	<p>1.2.2.a : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés d'origine ayant les compétences nécessaires pour travailler dans l'agriculture et pour accéder à des opportunités de postes convenables dans les systèmes agroalimentaires (répartis par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.2.2.b : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés d'origine participant à des programmes de recyclage/de perfectionnement sur les pratiques agricoles durables (répartis par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.2.2.c : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités d'emploi dans l'agriculture et sur les systèmes agroalimentaires/système d'information sur le marché du travail, et sur la manière d'y accéder.</p> <p>1.2.2.d : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans les communautés d'origine qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent.</p> <p>1.2.2.e : Le nombre de travailleurs migrants dans les zones rurales bénéficiant de services d'orientation et d'aide à la recherche d'emploi.</p> <p>1.2.2.f : Le nombre de migrants trouvant un emploi convenable dépendant (salarie ou non) dans les systèmes agroalimentaires (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p>
	<p>1.2.3 : Les employeurs des zones rurales ont une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la contribution des migrants ou des personnes déplacées, et de leur contribution⁵⁷.</p>	<p>1.2.3.a : Disponibilité d'informations précises, pertinentes, accessibles et transparentes sur les droits des migrants et des personnes déplacées.</p> <p>1.2.3.b : Le nombre d'employeurs des zones rurales qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent.</p> <p>1.2.3.c : Le nombre de campagnes de sensibilisation aux droits des migrants organisées auprès des employeurs.</p>

56. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3, 2.4 et 8.5 des ODD (en anglais).

57. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3, 2.4, 4.4 et 4.5 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.2.4 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits en matière de travail et sont habilités à les faire valoir.</p>	<p>1.2.4.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les droits de travail des migrants, des personnes déplacées ou des communautés, et sur la manière de les faire valoir.</p> <p>1.2.4.b : Le nombre de campagnes de sensibilisation/d'information sur les droits des migrants organisées dans les zones rurales.</p> <p>1.2.4.c : Le nombre de formations avant ou après le départ sur les droits des migrants, organisées par des employeurs ou des organisations de la société civile.</p> <p>1.2.4.d : Le pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui ont accès aux informations disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance et une meilleure conscience de leurs droits en matière de travail et de la manière de les faire valoir.</p> <p>1.2.4.e : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés déclarent se sentir habilités à revendiquer leurs droits en matière de travail.</p>
	<p>1.3.1 : Les décideurs politiques disposent des compétences, des connaissances, des données et des outils nécessaires pour intégrer la migration ou le déplacement dans les politiques et les plans de développement rural⁵⁸.</p>	<p>1.3.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les liens entre la migration, l'agriculture et le développement rural.</p> <p>1.3.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur la migration rurale, y compris les motifs de migration, les flux migratoires, les transferts de fonds, le statut et le secteur d'emploi, etc.. (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.3.1.c : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p>1.3.1.d : Le nombre de décideurs politiques formés sur l'importance d'intégrer la migration dans les politiques et plans de développement agricole/rural et sur la manière de s'y prendre.</p> <p>1.3.1.e : Le pourcentage de décideurs politiques disposant de connaissances et de compétences accrues pour intégrer la migration ou le déplacement dans les politiques et plans de développement agricole/rural.</p> <p>1.3.1.f : Le nombre de décideurs politiques ciblés qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipements) pour intégrer la migration ou le déplacement dans les politiques et plans de développement agricole/rural.</p>


58. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.7, 17.14 et 17.18 des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.3.2 : Les décideurs politiques ont accès à des mécanismes de coopération et de coordination opérationnels pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes de l'agriculture et de la migration, y compris les migrants, et pour intégrer la migration dans les politiques et les programmes de développement rural⁵⁹.</p>	<p>1.3.2.a : Le nombre de mécanismes/plateformes de coordination mis en place pour encourager les politiques et projets de migration et de développement rural.</p> <p>1.3.2.b : Le nombre de décideurs politiques ciblés dans le domaine de l'agriculture et du développement rural qui participent aux mécanismes de coordination des politiques et des programmes de migration et de développement rural.</p>
	<p>1.3.3 : Les décideurs politiques facilitent les voies de migration sûres et régulières/les programmes de mobilité saisonnière pour les travailleurs agricoles⁶⁰.</p>	<p>1.3.3.a : Le nombre de politiques de migration bien gérées qui rendent possibles les parcours de migration/les programmes de mobilité saisonnière pour les travailleurs agricoles⁶¹.</p> <p>1.3.3.b : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur la manière de faciliter les voies de migration bilatérale et régionale de la main-d'œuvre pour contribuer aux systèmes alimentaires durables.</p> <p>1.3.3.c : Disponibilité de données précises et réparties sur les lacunes du marché du travail dans les systèmes alimentaires, les flux migratoires, les données démographiques sur la population, les compétences des travailleurs migrants (réparties par âge, sexe, statut migratoire, pays d'origine et de destination, hautes ou basses qualifications, secteur).</p> <p>1.3.3.d : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p>1.3.3.e : Le pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations disponibles, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière de faciliter les voies de migration bilatérale et régionale de la main-d'œuvre pour contribuer à des systèmes alimentaires durables.</p> <p>1.3.3.f : Le nombre de décideurs politiques ciblés qui disposent d'outils (par exemple, des plans/stratégies, des équipements) pour faciliter les voies de migration bilatérale et régionale de la main-d'œuvre afin de contribuer à des systèmes alimentaires durables.</p> <p>1.3.3.g : Le nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour faciliter les voies de migration bilatérale et régionale de la main-d'œuvre afin de contribuer aux systèmes alimentaires durables.</p>

59. Contribuant en toute conformité à la [cible 17.14 des ODD](#) (en anglais).

60. Contribuant en toute conformité à la [cible 10.7 des ODD](#) (en anglais).

61. Contribuant en toute conformité à l'[indicateur 10.7.2 des ODD existant](#) (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
Sécurité alimentaire et nutritionnelle  ODD 2, 5, 8, 10, 17 Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 16, 18, 19, 20, 23	2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire, les compétences et les ressources nécessaires pour être employés dans les systèmes agroalimentaires et contribuer à la disponibilité alimentaire ⁶² .	2.1.1.a : Le nombre de travailleurs migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté formés aux pratiques agricoles durables. 2.1.1.b : Le nombre de travailleurs migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant des compétences et des capacités accrues qui répondent aux exigences du marché du travail en matière de systèmes alimentaires durables (par sexe et par âge). 2.1.1.c : La part de petits producteurs ayant un membre de la famille migrant/d'entreprises appartenant à un migrant, qui adoptent des pratiques de production agricole durables (par sexe et par âge) ⁶³ .
	2.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire, des compétences et de l'accès aux ressources financières pour générer des opportunités d'entrepreneuriat/créer des entreprises.	2.1.2.a : Disponibilité d'informations précises, pertinentes, accessibles et transparentes sur les services financiers et de soutien aux entreprises en phase de démarrage dans les zones rurales. 2.1.2.b : La part de transferts de fonds investis dans des activités productives en milieu rural ou dans l'industrie agroalimentaire. 2.1.2.c : La part de producteurs migrants/MPME détenues par des migrants, qui contribuent à la production alimentaire durable. 2.1.2.d : La part des petits producteurs ayant un membre de la famille migrant/d'entreprises appartenant à un migrant, qui adoptent des pratiques de production agricole durables (par sexe et par âge) ⁶⁴ . 2.1.2.e : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de leur famille dans la communauté d'origine formés à l'industrie agroalimentaire et à l'entrepreneuriat.
	2.2.1 Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent de meilleures informations et ressources pour accéder à des régimes alimentaires sains et à des aliments nutritifs ⁶⁵ .	2.2.1.a : Disponibilité d'informations précises, pertinentes, accessibles et transparentes sur ce qui constitue un régime alimentaire sain et des aliments nutritifs. 2.2.1.b : Campagnes de sensibilisation à la nutrition et aux régimes alimentaires sains organisées à l'intention des migrants, des personnes déplacées, de la diaspora et des communautés d'origine. 2.2.1.c : Le pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés ayant une meilleure connaissance des régimes alimentaires sains et des aliments nutritifs. 2.2.1.d : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés déclarant disposer de ressources suffisantes (par exemple, finances, temps, modes de transport) pour accéder à des aliments nutritifs et à des régimes alimentaires sains. 2.2.1.e : Mesure dans laquelle les aliments sont distribués équitablement entre les membres du ménage.

62. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 10.7.2 des ODD existant (en anglais).

63. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3, 2.4 et 8.5 des ODD (en anglais).

64. Contribuant en toute conformité à la cible 2.3 des ODD (en anglais).

65. Contribuant en toute conformité aux cibles 2.3, 5.1 et 5.a des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.2.2 : Les migrants ou les personnes déplacées disposent d'outils et de connaissances améliorés pour canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers vers un accès meilleur et plus stable à des aliments nutritifs et à une alimentation saine au fil du temps⁶⁶.</p>	<p>2.2.2.a : Disponibilité d'informations précises, pertinentes, accessibles et transparentes sur l'importance de canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers vers un accès à des aliments nutritifs et à des régimes alimentaires sains, qui soit plus stable et de meilleure qualité, et sur la manière de procéder.</p> <p>2.2.2.b : La part des transferts de fonds utilisés pour acheter des aliments nutritifs et accéder à une alimentation saine.</p> <p>2.2.2.c : Le nombre de femmes migrantes ciblées ou de membres féminins de la communauté inclus dans des programmes d'alphabétisation/d'inclusion financière.</p>
	<p>2.2.3 : Les décideurs politiques (au niveau local et national) disposent de capacités accrues pour faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à des régimes alimentaires sains et à des aliments nutritifs⁶⁷.</p>	<p>2.2.3.a : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de faciliter le transfert de fonds vers les zones en situation d'insécurité alimentaire, et sur les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés, à une alimentation saine et à des aliments nutritifs, et sur la manière de les surmonter.</p> <p>2.2.3.b : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p>2.2.3.c : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à une alimentation saine et à des aliments nutritifs.</p> <p>2.2.3.d : Le nombre de décideurs politiques qui déclarent disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à une alimentation saine et à des aliments nutritifs.</p>


66. Contribuant en toute conformité aux cibles 5.5 et 5.a des ODD (en anglais).

67. Contribuant en toute conformité à la cible 10.c des ODD existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.3.1 : Les décideurs politiques élaborent et utilisent des profils migratoires spécifiques à chaque pays et des données réparties sur la sécurité alimentaire pour développer des politiques et des programmes fondés sur des données probantes⁶⁸.</p>	<p>2.3.1.a : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires et la sécurité alimentaire (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>2.3.1.b : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès aux données ci-dessus et qui les utilisent pour développer des profils de migration et de sécurité alimentaire spécifiques à chaque pays.</p> <p>2.3.1.c : Le nombre de politiques et de programmes de sécurité alimentaire qui prennent en compte les profils migratoires propres à chaque pays et les données réparties sur la sécurité alimentaire.</p>
	<p>2.3.2 : Les décideurs politiques disposent de mécanismes de coopération et de coordination pour accroître le dialogue entre les parties prenantes de la migration et des systèmes alimentaires sur la sécurité alimentaire.</p>	<p>2.3.2.a : Le nombre de mécanismes de coordination développés sur la migration, la nutrition et la sécurité alimentaire.</p> <p>2.3.2.b : Le nombre de décideurs politiques ciblés et de parties prenantes des systèmes alimentaires participant aux mécanismes de coordination sur la migration, la nutrition et la sécurité alimentaire.</p>
	<p>2.3.3 : Les décideurs politiques disposent des compétences, des connaissances, des données et des outils nécessaires pour intégrer les migrations ou les déplacements dans les politiques et les plans de sécurité alimentaire⁶⁹.</p>	<p>2.3.3.a : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer les migrations et les déplacements dans les politiques et plans locaux et nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sur la manière de s'y prendre.</p> <p>2.3.3.b : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent.</p> <p>2.3.3.c : Le pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations disponibles et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'intégrer la migration et le déplacement dans les politiques et plans locaux et nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>2.3.3.d : Le nombre de décideurs politiques ciblés qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipements) pour intégrer la migration ou le déplacement dans les stratégies et programmes locaux et nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>

68. Contribuant en toute conformité aux cibles 10.7 et 17.18 des ODD (en anglais).

69. Contribuant en toute conformité à la cible 17.14 des ODD existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p data-bbox="220 219 507 304">Adaptation et résilience face aux changements climatiques</p>  <p data-bbox="220 414 454 571">ODD 1, 2, 10, 13, 17 Pacte mondial sur les migrations 1, 2, 3, 5, 6, 7, 15, 16, 19, 20, 23</p>	<p data-bbox="547 219 847 510">3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les compétences nécessaires pour canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers afin d'encourager l'adaptation et la résilience des communautés d'origine.</p>	<p data-bbox="893 219 1388 365">3.1.1.a : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de canaliser les transferts de fonds vers l'adaptation et la résilience des communautés d'origine, et sur la manière de s'y prendre.</p> <p data-bbox="893 369 1388 544">3.1.1.b : Le pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ciblés ayant des connaissances et des compétences accrues sur la manière de canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers pour aider à l'adaptation et la résilience des communautés d'origine.</p>
	<p data-bbox="547 566 831 835">3.2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés vulnérables aux impacts du changement climatique ont les connaissances et les ressources nécessaires pour migrer en tant que moyen d'adaptation⁷⁰.</p>	<p data-bbox="893 566 1388 712">3.2.1.a : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de la migration pour l'adaptation, les possibilités de migration en tant que moyen d'adaptation et sur la manière d'y accéder.</p> <p data-bbox="893 716 1388 835">3.2.1.b : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations disponibles et qui les utilisent.</p> <p data-bbox="893 840 1388 1014">3.2.1.c : Le pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations disponibles, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière de migrer en tant que moyen d'adaptation.</p> <p data-bbox="893 1019 1388 1193">3.2.1.d : Le pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de communautés vulnérables aux impacts du changement climatique qui déclarent avoir les ressources financières et sociales pour migrer en tant que moyen d'adaptation.</p>
	<p data-bbox="547 1216 863 1485">3.2.2 : Les décideurs politiques comprennent la pertinence et l'importance de la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique et ont la capacité et la volonté de l'inclure dans les politiques et programmes pertinents⁷¹.</p>	<p data-bbox="893 1216 1388 1361">3.2.2.a : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur les relations entre migration et adaptation, leur importance et sur la manière de les intégrer dans les stratégies d'adaptation nationales ou locales.</p> <p data-bbox="893 1366 1388 1574">3.2.2.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les impacts du changement climatique, les flux migratoires et les scénarios de mobilité (réparties par âge, sexe, statut migratoire, communautés d'origine et de destination, type d'impact climatique et situation géographique).</p> <p data-bbox="893 1579 1388 1664">3.2.2.c : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p data-bbox="893 1668 1388 1843">3.2.2.d : Le pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure compréhension de la pertinence et de l'importance de la migration en tant que stratégie d'adaptation.</p> <p data-bbox="893 1848 1388 2000">3.2.2.e : Nombre de décideurs politiques disposant des ressources financières et humaines et de la volonté nécessaires pour inclure la migration en tant que stratégie d'adaptation dans les politiques et programmes pertinents.</p>

70. Contribuant en toute conformité à la [cible 10.7 des ODD](#) (en anglais).

71. Contribuant en toute conformité à la [cible 13.2 des ODD existante](#) (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
	<p>3.3.1 : Les décideurs politiques disposent de scénarios de migration et de mobilité propres à chaque pays et de données précises et réparties sur les impacts environnementaux et sociaux de la migration et du changement climatique pour élaborer des politiques et des plans fondés sur des données probantes.</p>	<p>3.3.1.a : Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur les impacts environnementaux et sociaux de la migration et du changement climatique.</p> <p>3.3.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur le changement climatique et les scénarios de migration et de mobilité propres à chaque pays.</p> <p>3.3.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>3.3.1.d : Le pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière d'élaborer des politiques et des plans fondés sur des données probantes en matière de migration, d'environnement et de changement climatique.</p>
	<p>3.3.2 : Les décideurs politiques disposent des compétences et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les processus législatifs et politiques relatifs à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.</p>	<p>3.3.2.a : Disponibilités d'informations à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les processus législatifs et politiques pertinents en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que sur la manière de le faire.</p> <p>3.3.2.b : Le nombre de plate-formes et de mécanismes participatifs visant à inclure les migrants dans les processus législatifs et politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.</p> <p>3.3.2.c : Le nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipements) permettant d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les processus législatifs et politiques pertinents en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.</p>

RÉFÉRENCES

Black, R., N. Adger, N. Arnell, S. Dercon, A. Geddes et D. Thomas

2011 Migration et changements environnementaux planétaires. Défis et opportunités futurs. Disponible sur https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/287783/12-569-migration-and-global-environmental-change-summary-french.pdf.

FAO, FIDA, OIM et PAM

2018 *The Linkages Between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development: Technical Report*. Disponible en anglais www.ifad.org/documents/38714170/40721506/The+Linkages+between+Migration%2C+Agriculture%2C+Food+Security+and+Rural+Development.pdf/85c3c0c5-d803-4966-a2bc-13b58c772b50?t=1533219475000.

McLeman, R

2016 Migration as Adaptation: Conceptual Origins, Recent Developments, and Future Directions. In *Migration, Risk Management and Climate Change: Evidence and Policy Responses* (pp. 213-229). Springer International Publishing (en anglais).

Namgay, K., J.E. Millar, R.S. Black et T. Samdup

2014 Changes in transhumant agro-pastoralism in Bhutan: A disappearing livelihood? *Human Ecology* 42(5):779–792. Disponible sur link.springer.com/article/10.1007/s10745-014-9684-2 (en anglais).

Organisation des Nations Unies

1996 World Food Summit. Disponible sur www.un.org/press/en/1996/19961119.fao3644.html (en anglais).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2008 An Introduction to the Basic Concepts of Food Security. Disponible sur www.fao.org/3/al936e/al936e.pdf (en anglais).

2017a *The State of Food and Agriculture: Leveraging Food Systems for Inclusive Rural Transformation*. Disponible sur www.fao.org/3/l7658e/l7658e.pdf (en anglais).

2017b *Forced migration and protracted crises: a multilayered approach*. Guidance note, FAO, Rome. Disponible sur www.fao.org/3/i7880e/i7880e.pdf (en anglais).

2017c *Rural migration: Strengthening sector policies for better food security and nutritional results*. Disponible sur www.fao.org/3/i8166en/i8166EN.pdf (en anglais).

2018 The State of Food and Agriculture 2018. Migration, Agriculture and Rural Development. FAO, Rome. Disponible sur www.fao.org/state-of-food-agriculture/2018/fr/.

2020 Migrant workers and the COVID-19 pandemic. Disponible sur www.fao.org/documents/card/fr/c/CA8559FR.

2021 Climate Smart Agriculture. Disponible sur www.fao.org/climate-smart-agriculture/en/ (en anglais).

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2019a *Glossary on Migration*. Disponible sur www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration.

2019b *World Migration Report 2020*. IOM, Geneva. Disponible sur worldmigrationreport.iom.int/fr/2020.

2020 COVID-19 Analytical Snapshot #18: Migrants & global food supply. IOM, Geneva. Disponible sur www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_18_-_migrants_and_global_food_supply.pdf (en anglais).

Programme alimentaire mondial (PAM)

2017 *At the Root of Exodus: Food Security, Conflict and International Migration*. Disponible sur docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000020872/download/?_ga=2.170966752.197588842.1654856340-249080935.1654856340.

Stark, O. et D. Levhari

1982 On Migration and Risk in LDCs. *Economic Development and Cultural Change*, 31(1): 191-196. Disponible sur www.jstor.org/stable/1153650 (en anglais).

